MAIRIE
Place Raimond Péraud
17700 ST GERMAIN DE MARENCENNES
Tél. : 05.46.37.13.71

Plan de gestion du bassin versant de la Gères et de la Devise

Phase IV : Présentation du programme d'actions

Janvier 2019

UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
28, rue Jacques de Vaucanson – 17180 PERIGNY
Tel. 05.46.34.34.10 Fax. 05.46.34.61.63

Phase IV : Présentation du programme d'actions
GUIDE DE LECTURE

La construction du programme d'actions découle de la concertation territoriale et des obligations du SDAGE.
Les acteurs du territoire ont opté pour un programme d'aménagement à la hauteur des enjeux à travers leurs décisions de choisir les scenarii de restauration de la rivière les plus ambitieux. Ainsi, sur le long terme, l'hydrosystème du bassin de la Gères-Devise pourra répondre aux enjeux de bon état et de qualité. Face au défi des évolutions climatiques, ce premier programme impose souvent des investissements certes forts, mais qui contribueront à des économies à l'avenir. Elle pourra retrouver son fonctionnement naturel et sa capacité de résilience. Ce programme repositionne la rivière au cœur de la qualité du cadre de vie de son bassin. La population du territoire pourra ainsi bénéficier d'aménités nouvelles autour de la rivière.

Pour rappel, voici le déroulement de l'étude :

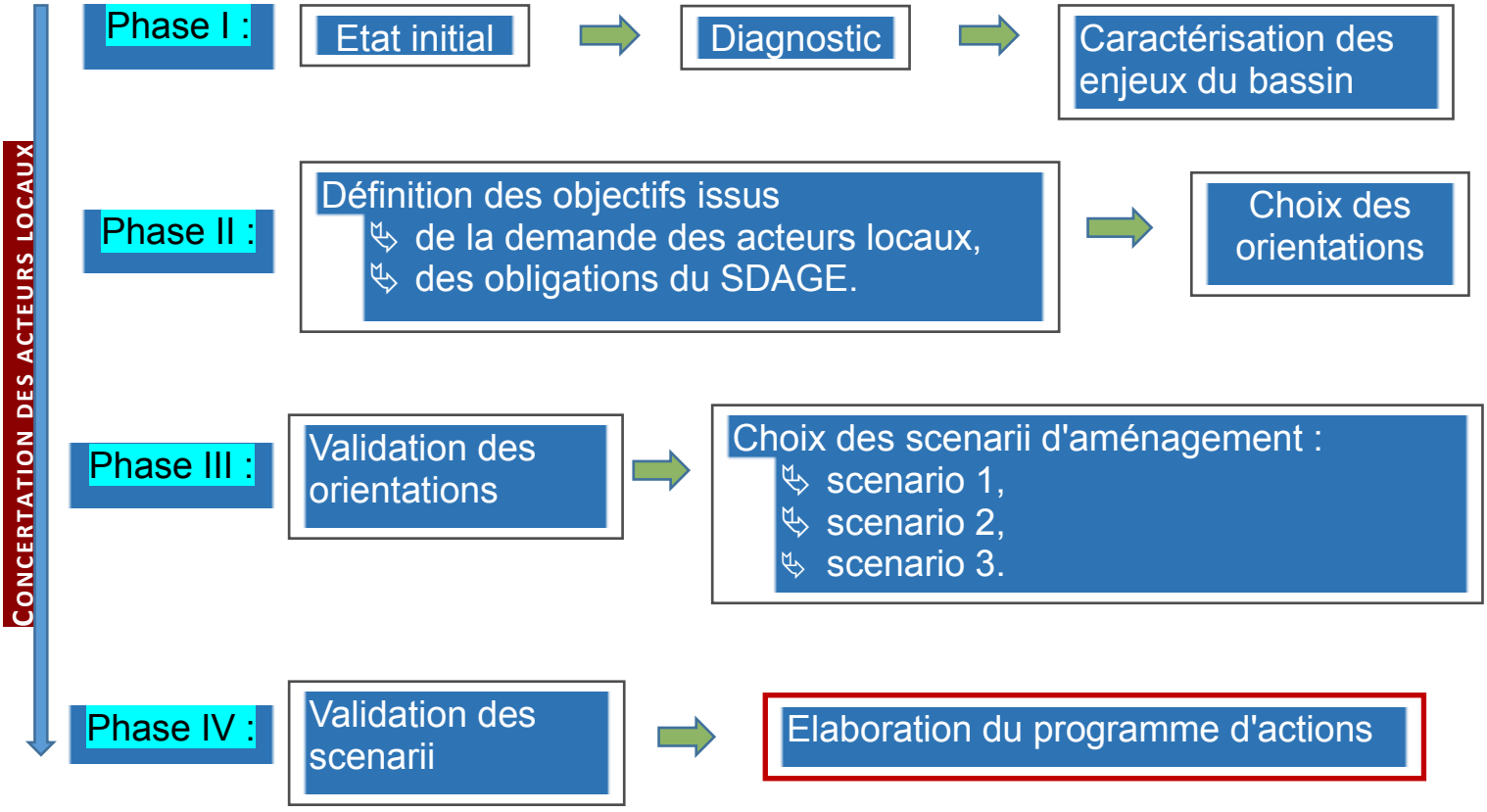

Sommaire

1. Introduction 4
1.1. Rappel des objectifs de l'étude globale 4
1.2. Méthodologie de l'étude globale 4
1.3. Rappel des éléments précédents 5
1.4. Le plan d'actions 5
2. Synthèse, calendrier de mise en œuvre et répartition financière 6
3. Fiches actions 14

1. Introduction

1.1. Rappel des objectifs de l'étude globale

Dans l'objectif d'optimiser la gestion des cours d'eau présents sur son territoire, le SIAH de la Gères et de la Devise a souhaité engager une étude générale de son bassin versant dont elle a confié la mise en œuvre à l'UNIMA. Cette démarche vise, sur la base d'un diagnostic, à décrire le fonctionnement de la rivière et les enjeux qui en découlent afin de proposer des modalités de gestion et des aménagements adaptés au territoire et répondant aux objectifs fixés dans le cadre de la Directive européenne sur l'eau et du SDAGE.

1.2. Méthodologie de l'étude globale

Cette étude se déroule en quatre phases :

- **Etat des Lieux comprenant un état initial et son diagnostic**

L'état initial permet de décrire le milieu dans son état actuel ainsi que les pressions et usages. La phase de diagnostic permet de déterminer les facteurs limitant la qualité du cours d'eau.
Le diagnostic a été présenté en 2014. En 2015 et 2016, l'UNIMA a travaillé à recueillir les sollicitations du territoire et utilisé le diagnostic pour y répondre. Cette période a donc permis une appropriation du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique par les acteurs locaux et a participé à l'émergence du programme d'actions.

- **Enjeux et objectifs**

Cette étape permet de définir collectivement un état souhaité ainsi que les « leviers » qui permettent de l'atteindre

- **Proposition de scénarii d'aménagement**

Pour atteindre les différents objectifs définis à l'étape précédente, des scenarii d'aménagements sont proposés et chiffrés. Il est important de souligner, que ce travail ne se limite pas au champ de compétence du SIAH, et peut soumettre des propositions pouvant être portées par d'autres acteurs du territoire.

- **Plan d'actions chiffrées et hiérarchisées**

Au terme de ce travail, un programme d'actions chiffrées et planifiées dans le temps est établi et reprend les décisions prises par le SIAH.
Ce document présente les enjeux et objectifs définis collectivement sur la base du diagnostic, ainsi que les scenarii retenus pour chaque objectif suite à la concertation avec les acteurs locaux.

1.3. Rappel des éléments précédents

Le travail mené par l'UNIMA, en concertation avec les acteurs du territoire et les partenaires techniques, a permis de décliner 23 orientations pour répondre aux 13 objectifs appliqués aux 8 enjeux identifiés sur le secteur du bassin versant de la Gères et de la Devise. Le choix d'un scénario pour chaque orientation, selon la méthode avantages/inconvénients et par groupe de travail, garantit l'acceptation du projet par tous.

1.4. Le plan d'actions

Ces orientations retenues dans les phases précédentes, font l'objet du présent rapport et sont ici traduites en actions opérationnelles faisant l'objet de fiches descriptives, et identifiant les partenaires techniques et financiers nécessaires à la poursuite des objectifs.

Les fiches actions ont été présentées en comité de travail, et notamment aux partenaires financiers pour vérifier l'adéquation des actions aux axes stratégiques des politiques de l'eau et leur cohérence territoriale.
Certaines actions ont été abandonnées car relevant d'autres maitrises d'ouvrages non liées à la gestion de l'eau (plans communaux de sauvegarde, politique des Espaces naturels Sensibles, Chemin de randonnée, etc).
Il en ressort 89 actions distinctes, pouvant toutefois s'appliquer sur un même projet et déclinant tout le processus (étude de faisabilité, étude de projet et réglementaire, suivi, travaux). Un poste de technicien de rivière est à créer qui aura pour objectif de faire vivre la démarche engagée.

2. Synthèse, calendrier de mise en œuvre et répartition financière

Nombre et type d'actions

Au total, le nombre d'actions atteint 89 actions différentes, réparties en missions déclinées par types :

- Acquisition,
- Animation,
- Études,
- Études de projet et réglementaire,
- Suivi,
- Travaux

La proportion de chaque type d'action est représentée sur le graphique ci-dessous :

Figure 1 : Répartition du nombre d'actions par type d'actions sur les 5 ans

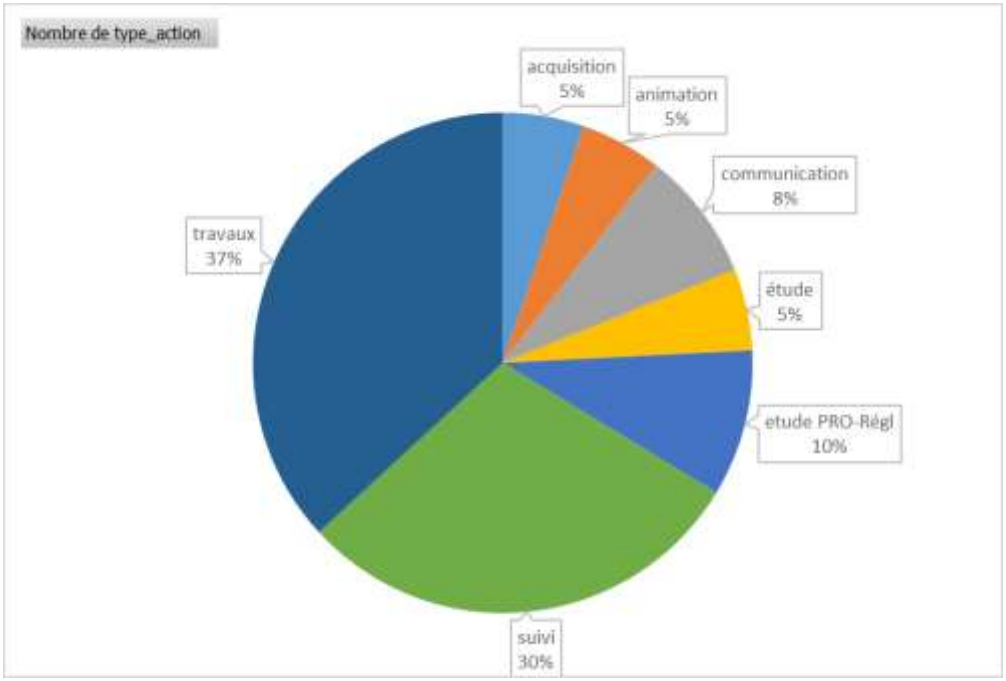

Les travaux et les suivis constituent les parts les plus importantes des actions proposées avec respectivement près de 37% et 30 % du total du nombre d'actions.

Coûts des actions

En termes de montants financiers, les travaux représentent aussi les postes les plus importants de dépenses, suivis par les études préalables. La mission d'animation avec la création d'un poste de technicien de rivière représente un coût globalement stable par an.

Figure 2 : Répartition des montants financiers par type d'action et par année

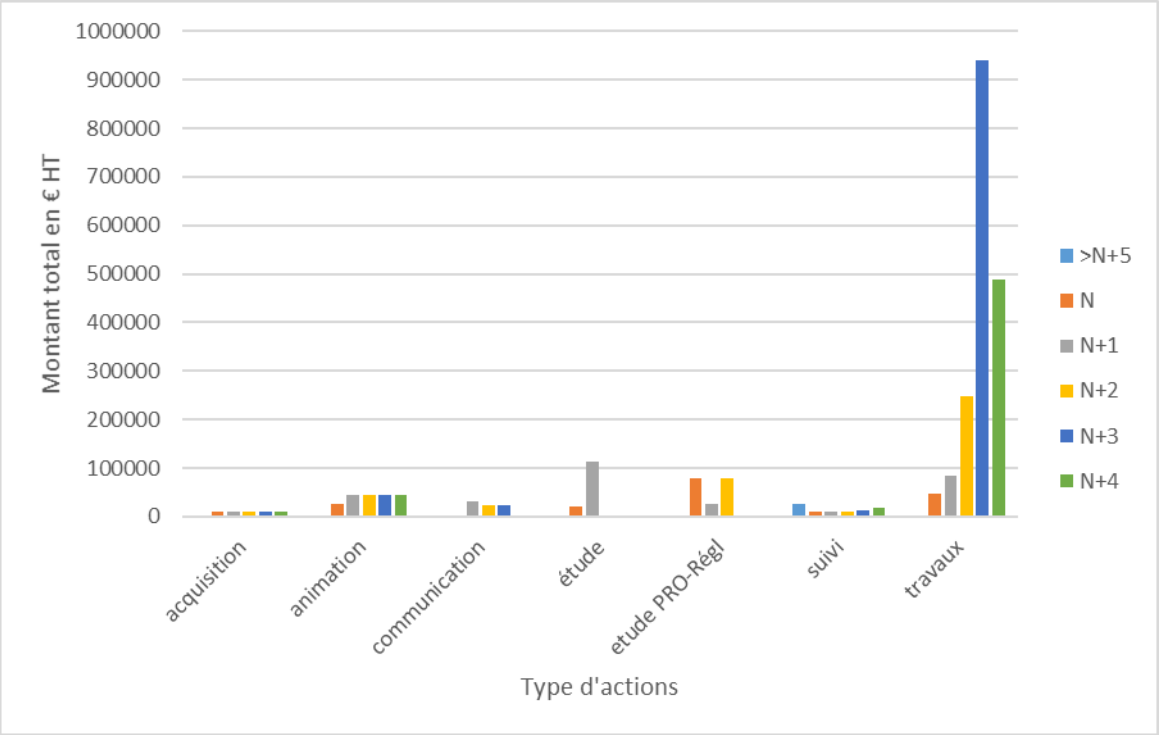

Le montant total des actions prévues atteint 2 546 700€ HT réparties entre les différents Maitres d'Ouvrages pressentis.

Tableau 1 : Montant total en € HT des actions prévues par an et par maitrise d'ouvrage pressentie (hors aides et subventions)

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	>N+5	TOTAL GENERAL
SIAH	26 500	39 500	16 500	31 000	13 500	2 500	129 500
SIAH / STRUCTURE COMPETENTE GEMAPI	47 000	137 000	189 000	398 000	377 000	15 000	1 163 000
STRUCTURE COMPETENTE GEMAPI	117 000	143 000	212 400	601 800	171 800	8 200	1 254 200
TOTAL GENERAL	**190 500**	**319 500**	**417 900**	**1 030 800**	**562 300**	**25 700**	**2 546 700**

De nombreuses aides et subventions peuvent être sollicitées auprès des acteurs des politiques de l'Eau : l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département. Les subventions peuvent atteindre jusqu'à 80% du montant total de l'action.

Tableau 2 : Montant en € HT des actions prévues par an et par maitrise d'ouvrage pressentie – après aides et subventions

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	>N+5	TOTAL GÉNÉRAL
SIAH	6600	9650	4350	5800	4800	1000	32200
SIAH / STRUCTURE COMPÉTENTE GEMAPI	6800	28000	49500	82000	71300	6000	243600
STRUCTURE COMPÉTENTE GEMAPI	20400	38200	34140	37680	38880	1860	171160
TOTAL GÉNÉRAL	**33800**	**75850**	**87990**	**125480**	**114980**	**8860**	**446960**

Une estimation du montant restant à engager par le Maitre d'Ouvrage a été estimé sur la base des programmes et taux de subventions de l'Agence de l'Eau (XIème programme, version provisoire 2018), de la Région et du Département. Ces aides peuvent varier selon la nature exacte des études et aménagements prévus, et varient également dans le temps. Elles sont conditionnées par la réalisation d'un dossier de demande de subvention argumentée, qui devra être rédigé par la maitrise d'ouvrage.

Ces aides permettent de réduire le montant total du plan d'actions à la charge des maitres d'ouvrages pressentis de 2 546 700€ HT à **446 960€ HT.**

Montant des aides et subventions

Les montants des subventions sont estimés dans les tableaux en suivant par action et par financeur. À noter que le taux de subvention ne peut dépasser 80% par action. L'Agence de l'Eau constitue le financeur principal des plans de gestion de bassin-versant. Si ce taux de 80% est potentiellement dépassé par les aides complémentaires, un arbitrage est réalisé entre les partenaires financiers pour déterminer la source de financement.
Sans connaissance de cet arbitrage lors de la rédaction, le taux en vigueur a été indiqué pour les différents financeurs. La participation indiquée pour le maître d'ouvrage est toujours supérieure ou égale à 20% du montant total HT. La somme des montants indiqués de subvention et du reste à charge pour le maître d'ouvrage peut ainsi dépasser le montant total HT.

Répartition des coûts - OR 11 : Réalisation de suivis complémentaires à la station de référence										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Développer 3 stations de référence (celle de la Devise, une sur le Mounet et une sur la Gères)	suivi	30%	12 000 €	20%	8 000 €	0%	0 €	50%	20 000 €	40 000 €
Total général			**12 000 €**		**8 000 €**		**0 €** **0 €**		**20 000 €**	**40 000 €**

Répartition des coûts - OR 13 : Entretien de la ripisylve et traitement des embâcles										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Entretien de la ripisylve et gestion des embâcles	travaux	50%	60 000 €	0%	0 €	10%	1 200 €	40%	48 000 €	120 000 €
Total général			**60 000 €**		**0 €**		**1 200 €**		**48 000 €**	**120 000 €**

Répartition des coûts - OR 14 : Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Restauration de ripisylve sur les secteurs qui en sont dénués	travaux	50%	50 000 €	20%	20 000 €	20%	20 440 €	20%	20 000 €	100 000 €
Suivi de la restauration de la ripisylve (repousses spontanée et plantations)	suivi	50%	1 100 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	440 €	2 200 €
Total général			**51 100 €**		**20 000 €**		**20 440 €**		**20 440 €**	**102 200 €**

Répartition des coûts - OR 16 : Réalisation d'une étude sur les liens entre nappe, alimentation du marais nord, zones humides et cours d'eau, à l'échelle des marais Nord de Rochefort										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Equipement du bassin en instruments de mesures hydrologiques	travaux	30%	2 400 €	30%	2 400 €	0%	0 €	20%	1 600 €	8 000 €
Réalisation d'une étude sur les liens hydrologiques nappe / marais / zones humides / rivière à l'échelle des marais Nord Rochefort et de leurs bassins d'alimentation	étude	50%	125 000 €	30%	75 000 €	0%	0 €	20%	50 000 €	250 000 €
Total général			**127 400 €**		**77 400 €**		**0 €**		**51 600 €**	**258 000 €**

Répartition des coûts - OR 19 : Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M.										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude du fonctionnement des ouvrages incluant usages socio-économiques, préservation des zones humides et continuité piscicole	étude	50%	20 000 €	30%	12 000 €	0%	0 €	20%	8 000 €	40 000 €
Travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages	travaux	0%	0 €	70%	21 000 €	0%	0 €	30%	9 000 €	30 000 €
Travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages - partie piscicole	travaux	60%	12 000 €	20%	4 000 €	0%	0 €	20%	4 000 €	20 000 €
Total général			**32 000 €**		**37 000 €**		**0 €**		**21 000 €**	**90 000 €**

Répartition des coûts - OR 20 : Protection contre les inondations en amont de Surgères										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de faisabilité de protection contre les inondations de Surgères	étude	30%	6 000 €	50%	10 000 €	20%	4 000 €	20%	4 000 €	20 000 €
Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations de Surgères	réglementaire	30%	11 250 €	50%	18 750 €	20%	7 500 €	20%	7 500 €	37 500 €
Travaux de protection contre les inondations de Surgères	travaux	30%	120 000 €	50%	200 000 €	20%	80 000 €	20%	80 000 €	400 000 €
Total général			**137 250 €**		**228 750 €**		**91 500 €**		**91 500 €**	**457 500 €**

Répartition des coûts - OR 22 : Protection contre les inondations aux Rues										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de programmation de protection contre les inondations aux Rues	étude	30%	1 500 €	50%	2 500 €	0%	0 €	20%	1 000 €	5 000 €
Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations du Hameau des Rues	réglementaire	30%	1 800 €	20%	1 200 €	0%	0 €	50%	15 500 €	6 000 €
Travaux de mise en sécurité du hameau des rues contre les inondations	travaux	30%	6 000 €	20%	4 000 €	20%	4 000 €	30%	9 300 €	20 000 €
Total général			**9 300 €**		**7 700 €**		**4 000 €**		**25 800 €**	**31 000 €**

Répartition des coûts - OR 23 : Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de type Projet et réglementaire pour le confortement des berges du Mounet avec déplacement du lit, restauration hydromorphologique avec remblais du lit actuel et soutènement des accotements	réglementaire	60%	15 000 €	20%	5 000 €	20%	5 000 €	20%	5 000 €	25 000 €
Travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et de la libre-circulation piscicole et sédimentaire	travaux	60%	42 000 €	20%	14 000 €	20%	14 000 €	20%	14 000 €	70 000 €
Suivi, évaluation des travaux de lutte contre l'érosion avec restauration du cours du Mounet et libre-circulation piscicole et sédimentaire	suivi	60%	3 600 €	20%	1 200 €	20%	1 200 €	20%	1 200 €	6 000 €
Total général			**60 600 €**		**20 200 €**		**20 200 €**		**20 200 €**	**101 000 €**

Répartition des coûts - OR 24 : Gestion de la fuite du cadre sur le Mounet amont de St-Germain-de-M.										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de type Projet et réglementaire d'étanchéification du pont-cadre latéral en amont de Saint-Germain-de-Marencennes	réglementaire	0%	0 €	70%	4 200 €	0%	0 €	30%	1 800 €	6 000 €
Travaux d'étanchéification du pont-cadre latéral en amont de Saint-Germain-de-Marencennes	travaux	0%	0 €	70%	10 500 €	0%	0 €	30%	4 500 €	15 000 €
Total général			**0 €**		**14 700 €**		**0 €**		**6 300 €**	**21 000 €**

Répartition des coûts - OR 25 : Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de type Projet et réglementaire pour travaux de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire	réglementaire	60%	30 000 €	20%	10 000 €	20%	10 000 €	20%	10 000 €	50 000 €
Travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire	travaux	60%	120 000 €	20%	40 000 €	20%	40 000 €	20%	40 000 €	200 000 €
Suivi, évaluation des travaux de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et libre circulation piscicole et sédimentaire	suivi	60%	3 000 €	20%	1 000 €	20%	1 000 €	20%	1 000 €	5 000 €
Total général			**153 000 €**		**51 000 €**		**51 000 €**		**51 000 €**	**255 000 €**

Répartition des coûts - OR 26 : Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Inventaire des zones humides	réglementaire	60%	0 €	20%	0 €	0%	0 €	20%	0 €	déjà engagé
Total général			**0 €**		**0 €**		**0 €**		**0 €**	**déjà engagé**

Répartition des coûts - OR 28 : Répartition des écoulements et de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de type projet et étude réglementaire pour les travaux d'effacement ou d'équipement des ouvrages de répartition (Tric-Trac, minoterie et moulin sur le Mounet en sortie de St-Germain-de-M.)	réglementaire	40%	8 000 €	20%	4 000 €	10%	2 000 €	20%	4 000 €	20 000 €
Réalisation des aménagements permettant une meilleure répartition des écoulements et une restauration de la continuité écologique sur l'aval de l'axe Gères/Mounet	travaux	40%	36 000 €	20%	18 000 €	10%	9 000 €	20%	18 000 €	90 000 €
Suivi, évaluation (et entretien) des travaux permettant une meilleure répartition des écoulements et une restauration de la continuité écologique sur l'aval de l'axe Gères/Mounet	suivi	40%	3 600 €	20%	1 800 €	0%	0 €	20%	1 800 €	9 000 €
Total général			**47 600 €**		**23 800 €**		**11 000 €**		**23 800 €**	**119 000 €**

Répartition des coûts - OR 29 : Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de type projet et étude réglementaire préalable à l'effacement de l'ouvrage	réglementaire	40%	1 600 €	20 %	800 €	30%	1 200 €	20 %	800 €	4 000 €
Retrait de la vanne	travaux	40%	2 000 €	20 %	1 000 €	30%	1 500 €	20 %	1 000 €	5 000 €
Evaluation des impacts de l'effacement de la vanne de Chaban	suivi	40%	3 000 €	20 %	1 500 €	0%	0 €	20 %	1 500 €	7 500 €
Total général			**6 600 €**		**3 300 €**		**2 700 €**		**3 300 €**	**16 500 €**

Répartition des coûts - OR 30 : L214-17 : restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages sur la Devise										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude préalable à la restauration de la continuité écologique sur le clapet de la Chauvière	étude	40%	3 400 €	20%	1 700 €	30%	2 550 €	20%	1 700 €	8 500 €
Etude de type projet et étude réglementaire pour la restauration de la continuité écologique au niveau du clapet de la Chauvière	réglementaire	40%	2 200 €	20%	1 100 €	30%	1 650 €	20%	1 100 €	5 500 €
Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du clapet de la Chauvière	travaux	40%	8 000 €	20%	4 000 €	30%	6 000 €	20%	4 000 €	20 000 €
Evaluation des impacts de la restauration de la continuité écologique du clapet de la Chauvière	suivi	40%	0 €	20%	0 €	0%	0 €	20%	0 €	0 €
Total général			**13 600 €**		**6 800 €**		**10 200 €**		**6 800 €**	**34 000 €**

Répartition des coûts - OR 38 : Restauration des douves de Surgères et gestion hydraulique au cœur de la ville										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Etude de programmation pour la restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont + intégration paysagère	étude	60%	36 000 €	20%	12 000 €	20%	12 000 €	20%	12 000 €	60 000 €
Etude de type Projet et étude réglementaire pour la restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont + intégration paysagère	réglementaire	60%	18 000 €	20%	6 000 €	20%	6 000 €	20%	6 000 €	30 000 €
Travaux de restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont + intégration paysagère	travaux	60%	396 000 €	20%	132 000 €	20%	132 000 €	20%	132 000 €	660 000 €
Suivi, évaluation (et entretien) des travaux de restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont + intégration paysagère	suivi	60%	7 800 €	20%	2 600 €	20%	2 600 €	20%	2 600 €	13 000 €
Total général			**457 800 €**		**152 600 €**		**152 600 €**		**152 600 €**	**763 000 €**

Répartition des coûts - OR 39 : Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village									
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Plantation le long de la Gères à St-Mard	travaux	40%	2 000 €	20 %	1 000 €	0%	0 €	40 %	2 000 €	5 000 €
Suivi des plantations le long de la Gères à St-Mard	suivi	40%	400 €	20 %	200 €	0%	0 €	40 %	400 €	1 000 €
Total général			**2 400 €**		**1 200 €**		**0 €**		**2 400 €**	**6 000 €**

Répartition des coûts - OR 42 : Gestion de massifs de Renouée du Japon sur le Mounet et la Gères									
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Traitement d'élimination selon un protocole de bouturage de saules à forte densité	travaux	40%	7 200 €	0%	0 €	0%	0 €	60%	10 800 €	18 000 €
Suivi du traitement d'élimination de la Renouée du Japon	suivi	40%	1 000 €	0%	0 €	0%	0 €	60%	1 500 €	2 500 €
Total général			**8 200 €**		**0 €**		**0 €**		**12 300 €**	**20 500 €**

Répartition des coûts - OR 43 : Gestion de la Jussie sur l'aval de la Devise et sur la Noue										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Arrachage annuel combiné de la Jussie (2 campagnes)	travaux	40%	10 400 €	20%	5 200 €	20%	5 200 €	20%	5 200 €	26 000 €
Suivi de la colonisation de la Jussie	suivi	40%	2 000 €	20%	1 000 €	0%	0 €	40%	2 000 €	5 000 €
Total général			**12 400 €**		**6 200 €**		**5 200 €**		**7 200 €**	**31 000 €**

Répartition des coûts - OR 50 : Mise en place d'une stratégie foncière										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Réaliser une stratégie foncière, en partenariat avec la stratégie ENS du Département	acquisition	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	50 000 €	50 000 €
Réaliser une stratégie foncière GEMAPI	acquisition	80%	40 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	10 000 €	50 000 €
Total général			**40 000 €**		**0 €**		**0 €**		**60 000 €**	**100 000 €**

Répartition des coûts - OR 51 : Animation du programme d'action										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant total € HT
Réaliser une stratégie foncière GEMAPI	animation	60%	15 000 €	20%	5 000 €	20%	5 000 €	20%	5 000 €	25 000 €
Créer un poste de technicien de rivières	acquisition	60%	108 000 €	20%	36 000 €	10%	10 500 €	20%	36 000 €	180 000 €
Total général			**123 000 €**		**41 000 €**		**15 500 €**		**41 000 €**	**205 000 €**

REPARTITION DES COUTS – OR36 : Stratégie de communication										
Action	**Type action**	% AEAG	Montant € AEAG	% CD 17	Montant € CD17	% Région NA	Montant € Région NA	% MO	Montant € MO	Montant € HT
Intégrer les problématiques « cours d'eau » dans une lettre d'information	communication	50%	5 000	0	0	0	0	50%	5 000	10 000
Editer un guide du riverain du bassin de la Gères et de la Devise	communication	50%	3 500	0	0	0	0	50%	3 500	7 000
Réaliser des animations auprès des scolaires	communication	50%	3 000	0	0	0	0	50%	3 000	6 000
Organiser des journées de sensibilisation sur le terrain	communication	50%	4 000	0	0	0	0	50%	4 000	8 000
Organiser des journées « retours d'expériences »	communication	50%	4 000	0	0	0	0	50%	4 000	8 000
Mettre en place des panneaux routiers d'information	communication	50%	5 000	0	0	0	0	50%	5 000	10 000
Créer et animer un site internet pour le SIAH	communication	50%	7 500	0	0	30%	5000	20%	2 500	15 000
Installation de panneaux de communication	communication	50%	7 500	0	0	0	0	50%	7 500	15 000
Total général		**50%**	**39 500**	**0**	**0**	**0**	**5000**	**46,25%**	**34 500**	**79 000**

3. Fiches actions

L'ensemble des actions sont synthétisées sous forme de fiche, consultables en suivant.

Chaque fiche action est définie **avec trois volets :**

- **Un cadre général**
- **La mise en œuvre (sous- entendu le réseau d'actions en lien avec l'orientation)**
- **Le plan de financement**

Le **cadre général** qualifie les éléments suivants :

- Source des orientations ;
- Enjeu principal concernée ;
- La réponse aux enjeux ;
- Impacts et effets attendus ;
- Déclinaison du scénario en actions et planification ;
- Problématique ;
- Compétence GEMAPI ;
- Localisation ;
- Droits et procédures administratives ;
- Autres orientations en lien ;
- Suites à donner ;

La **mise en œuvre** précise le détail de chaque action :

- Une référence action ;
- L'action ;
- Une description de l'action ;
- La synergie de l'action avec d'autres programmes d'études ou de travaux ;
- Contraintes et points de vigilance ;
- Acteurs : maitres d'ouvrage, opérateurs ou prestataires potentiels et financeurs, partenaires techniques…
- Délais et calendrier proposée
- Coût de l'action et justificatif

Le plan de financement

- Un tableau résumant les taux, les valeurs des enveloppes en euros ;
- Les totaux à l'échelle de l'orientation.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Améliorer la connaissance sur la qualité biologique des cours d'eau	**Réalisation de suivis complémentaires à la station de référence (OR11)**	**Développer 3 stations de référence (celle de la Devise, une sur le Mounet et une sur la Gères)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Atteinte du bon état écologique de la masse d'eau superficielle 2027 (physico-chimie et biologie)

REPONSE AUX ENJEUX												
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				++	+			+					

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Suivre l'évolution de la qualité biologique du milieu et mesurer l'impact du programme d'action sur la qualité des milieux aquatiques

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION		2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Suivi (OR11-FA-S)	Piégeage jeunes anguilles						
	IBG						
	IPR						
	IBD						

PROBLEMATIQUE
Il existe plusieurs stations de suivi sur le bassin de la Gères et la Devise : - la station de référence de la masse d'eau de la Devise se situe au Gué Charreau (code : 05000245). Sous influence des marais, cette station n'est pas représentative de la qualité des cours d'eau du bassin versant. - Il existe des stations de suivi complémentaires : station RCO sur la Gères en amont de St-Germain de M. (code 05000247), stations RCD17 sur la Devise (05000246 et 05000248) et une station complémentaire Agence sur la Charrière (05000249). Cependant, ces dernières stations n'intègrent que partiellement la composante hydrobiologique : l'IPR est seulement suivi sur la station 05000247 ; l'IBD sur les stations 05000247 et 05000249 ; l'IBMR et l'IBG sur aucune station. Par ailleurs, la fédération de pêche 17 avait positionné une station de suivi en aval de Brette, qui intégrait l'ensemble du bassin versant. Le suivi a été interrompu faute d'une autorisation d'accès par les riverains. Il est donc proposé de compléter une partie du réseau de mesures par des suivis hydrobiologiques complémentaires.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

LOCALISATION

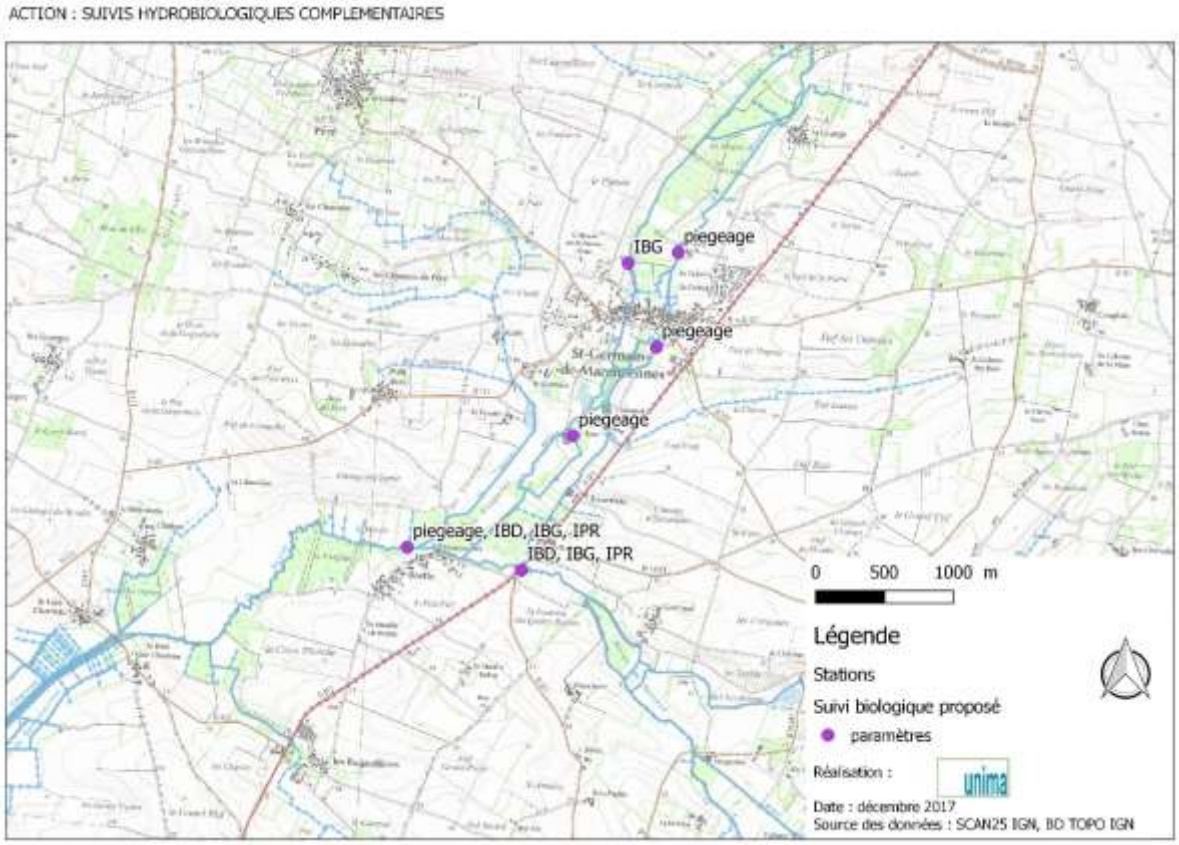

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES	
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Non concerné par les rubriques de l'article R214-1 du code de l'environnement**
	Pas nécessité d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
FONCIER	Parcelles privées

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN

Réalisation d'une étude DMB sur la Gères et la Devise (OR15)

Réalisation d'une étude lien nappe / ZH / cours d'eau (action PAOT / marais de Rochefort) : OR16

Suivis à mettre en place

ETUDES COMPLEMENTAIRES

RAS

SUITES A DONNER

Bilan des suivis

REFERENCE ACTION	**OR11-FA-S**
ACTION	Réalisation de suivis hydrobiologiques complémentaires à ceux existants

DESCRIPTION

Des suivis des populations de jeunes Anguille seront mis en place, par piégeage passif : des flottangs seront installés en aval des principaux ouvrages où des travaux de restauration de la continuité piscicole sont prévus. Les piégeages seront réalisés en début de programme puis tous les 2 ans.

Par ailleurs, des indices biologiques seront suivis, en complément des mesures déjà en cours (réseaux Agence et Département) :

Station	IBG	IPR	IBD	Remarques
05000246	1 / an	1 / 3 ans	1 / an	Suivi piscicole à reprendre. Station à repositionner plus en aval, après concertation avec riverains
05000247	1 / an	*		
05000248	1 / an	1 / 3 ans	1 / an	Suivi à effectuer légèrement plus en amont de la station de suivi physico-chimique (profondeur plus faible)

* Les suivis IPR sur la station 05000247 par la fédération de pêche 17 sont programmés pour 2019 et 2022

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

Suivi des jeunes anguilles sur le bassin de la Charente par piégeage passif (CREAA).

Réseaux de contrôle de surveillance (RCS) et réseau de contrôle opérationnel (RCO)

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

Période de réalisation préférentielle entre avril et juin, de manière à éviter les assecs

ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise / Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	En régie / fédération de pêche 17 / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30%	30%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Cellule migrateurs, fédération de pêche 17, AFB			

DELAIS ET CALENDRIER

Piégeage : 3 campagnes / an ; 2 années de piégeage

IBG et IBD : une campagne de prélèvement par an

IPR : une campagne tous les 3 ans. Une campagne de pêche a été réalisée en 2017 sur le bassin. Les prochaines étant programmées en 2019 et 2022, il apparait opportun de suivre le même calendrier.

COÛT

JUSTIFICATIF	Une campagne de piégeage : 4 hommes-jours pour installation et retrait des flottangs, 1 jours pour saisie et interprétation Une campagne IBG : 500 € HT (1 station, 5 campagnes) Une campagne IBG et IBD : 800 € HT (2 stations, 5 campagnes) Une pêche électrique : 1 000 € HT (2 stations, 3 campagnes)
COÛT TOTAL	40 000 € HT

REPARTITION DES COUTS – OR11									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR11-FA-S Suivi et évaluation	40 000	30%	12 000	20%	8 000	0	0	50%	20 000
TOTAL	**40 000**		**12 000**		**8 000**		0		**20 000**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Entretenir la ripisylve et traiter les embâcles	**Entretien de la ripisylve et traitement des embâcles (OR13)**	**Poursuite de l'entretien réalisé au fur-et-à-mesure (sc.1)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Atteinte du bon état écologique de la masse d'eau superficielle 2027 (hydromorphologie)

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				+	+	+						+	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Retrait de la végétation qui pourrait constituer des freins hydrauliques

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Travaux (OR13-FA-T)						

PROBLEMATIQUE
L'entretien des berges et de la ripisylve est réalisé par le SIAH, via une structure d'insertion locale (Association d'Insertion Surgérienne Gères-Devise). Leur intervention est commandée par chaque commune et coordonnée par le SIAH. Même s'il n'existe pas de programmation formalisée, un entretien régulier de la ripisylve est assurée sur la presque totalité du linéaire. La fréquence de passage varie entre 1 à 6 ans en fonction des objectifs des communes et des usages présents (entretien régulier sur les secteurs à vocation récréative, ou présentant une ripisylve très peu développée).

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
		✓		✓

LOCALISATION

ACTION : PLANTATION DE RIPISYLVE

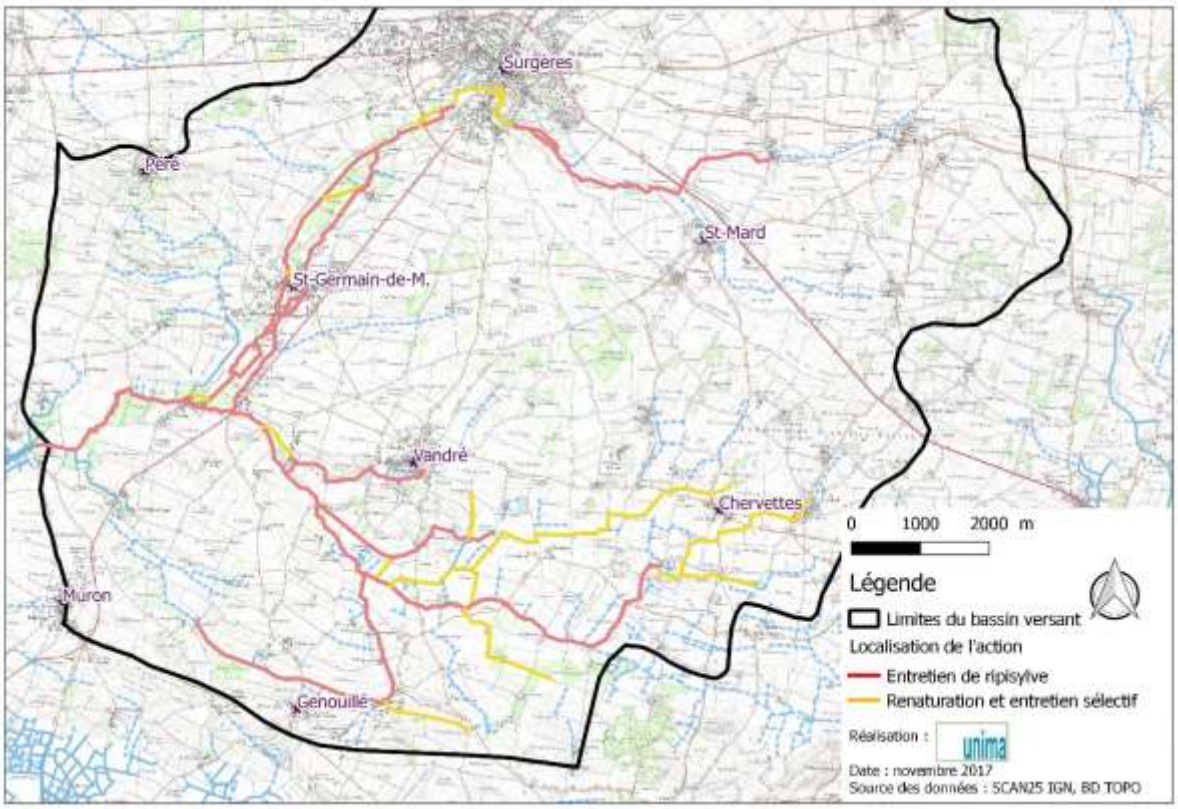

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	Non concerné par l'article R214-1 du code de l'environnement	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles publiques Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus (OR14) Sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les milieux aquatiques (OR35) Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village (OR39)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER	
Entretien à poursuivre dans un programme ultérieur	
REFERENCE ACTION	**OR13-FA-T**
ACTION	Entretien de la ripisylve et gestion des embâcles

DESCRIPTION
Un entretien sélectif de la ripisylve sera réalisé pour redonner de la lumière au cours d'eau et aux strates basses de la végétation et prévenir la formation d'embâcles importants (secteurs désignés en « entretien sur la carte, en rouge) : - Recépage sélectif des arbres menaçant de tomber ; - Abattage d'arbres malades ou morts ; - Réalisation de trouées pour ouverture paysagère sur le cours d'eau ; - Elagage visant à supprimer une branche ou une portion de la couronne d'un arbre, tout en laissant ce dernier sur pied. Sur les secteurs où la ripisylve est très lâche voire absente, on veillera à sélectionner quelques jeunes sujets issus de repousses spontanées et à entretenir une végétation herbacée autour (secteurs désignés en « renaturation et entretien sélectif » sur la carte, en orange). Retrait sélectif d'embâcles : Le retrait ne doit pas être systématique. Il sera effectué dans les cas suivants : - Embâcles inondant des zones d'enjeux (bâti, route, équipements collectifs, etc.) - Embâcles créant des érosions de berges à proximité de zones à enjeux (bâti, route, équipements collectifs, etc.)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Sensibilisation des communes de Vandré, Genouillé, Chervettes et St-Laurent-de-la-Barrière sur la repousse spontanée

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI			
MAITRISE D'ŒUVRE	Régie / ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Association de réinsertion locale / Entreprise de paysagisme - entretien			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	10%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	-			

DELAIS ET CALENDRIER
Entretien annuel à réaliser sur la période octobre -décembre ou au mois de mars.

COÛT	
JUSTIFICATIF	Entretien de ripisylve, comprenant gestion des embâcles : 3 € / ml de berge Environ 20 km de cours d'eau (40 km de berges), répartis sur l'ensemble du bassin (60 km de cours d'eau)
COÛT TOTAL	120 000 € HT

REPARTITION DES COUTS – OR13									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR13-FA-T Travaux	120 000	50%	60 000	0%		10%	1 200	40%	48 000
TOTAL	**120 000**		**60 000**				**1 200**		**48 000**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Favoriser les bonnes pratiques en lien avec les milieux agricoles	**Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus (OR14)**	**Favoriser la régénération et les plantations sur les deux rives sur des secteurs identifiés (8 km de berge)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Atteinte du bon état écologique de la masse d'eau superficielle (hydromorphologie)

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE		+		++	++								+

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS

Restauration d'une ripisylve discontinue à continue et amélioration de sa fonctionnalité ;

Amélioration des qualités physico-chimiques des eaux ;

Limitation du développement des espèces invasives.

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Travaux (OR14-FA-T)						
Suivi (OR14-FA-S)						

PROBLEMATIQUE

Certaines portions de cours d'eau sont dénuées de ripisylve sur une voire deux berges, ce qui peut poser des problèmes. Une ripisylve fonctionnelle permet en effet :

- Un ombrage du cours d'eau (participe au maintien d'une température correcte de l'eau),
- Un ombrage et une mise en compétition avec les espèces invasives,
- Un rôle de barrière physique contre les pollutions,
- Un maintien de berges,
- Une diversification des habitats et la création de caches piscicoles.

Il apparait donc pertinent de restaurer une ripisylve, prioritairement sur les secteurs qui en sont totalement dépourvus.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
				✓

LOCALISATION

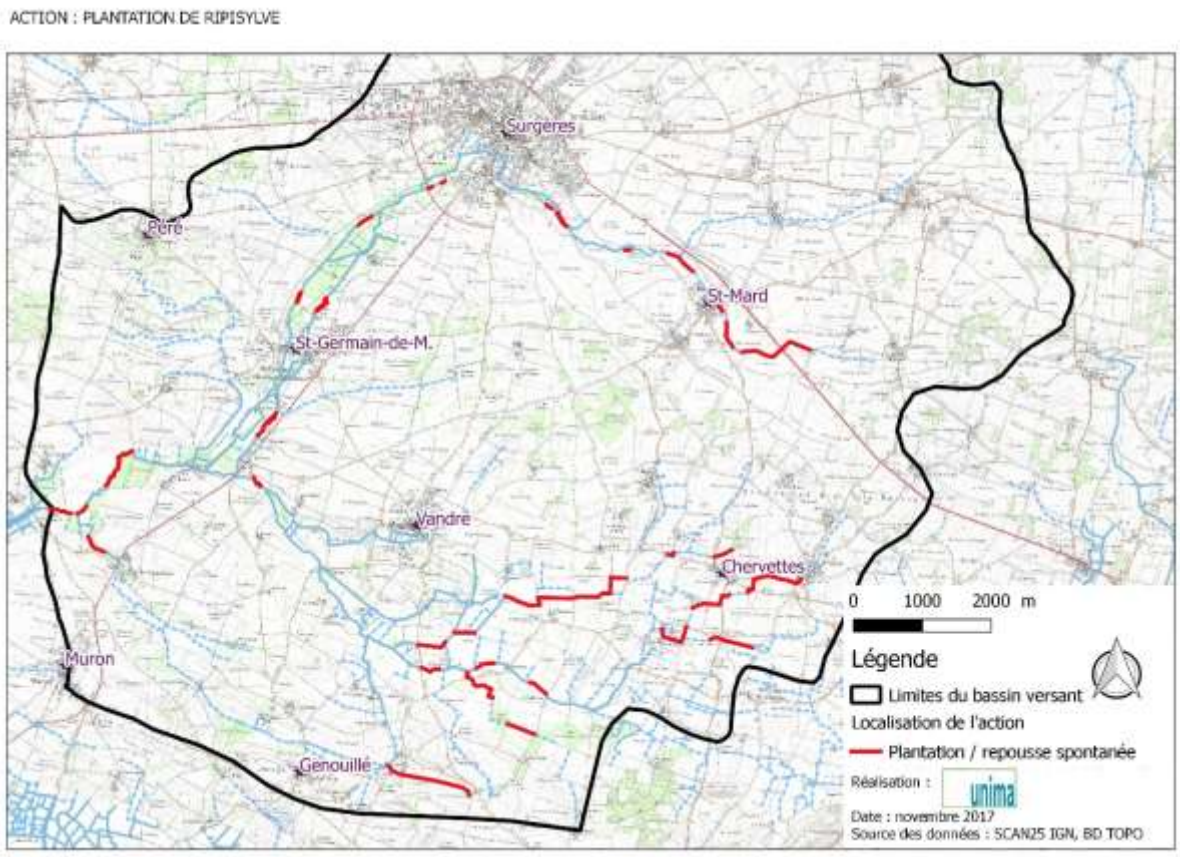

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	Non concerné par l'article R214-1 du code de l'environnement	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG) articles L.151-36 à L.151-40 du code rural	
FONCIER	Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les milieux aquatiques (OR35) Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village (OR39)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
Entretien de la ripisylve (cf. OR13)

REFERENCE ACTION	**OR14-FA-T**
ACTION	Restauration de ripisylve sur les secteurs qui en sont dénués

DESCRIPTION

La restauration d'une ripisylve sur 8 km de berges pourra se faire de deux manières :

- favoriser les repousses spontanées accompagnées d'un entretien sélectif (résultats à moyen terme)
- replanter de jeunes plants ou des boutures, à accompagner d'un entretien (résultats à court – moyen terme)

Pour la plantation, la densité sera d'environ 3 plants sur 5 mètres linéaires, avec une espèce arborescente tous les 10 mètres linéaires. Les essences plantées devront être locales et variées (si possible provenant de pépinières locales ou de boutures de sujets déjà présents le long des cours d'eau), adaptées au type de sol et au degré d'humidité. Exemples d'espèces autochtones :

Espèces arborescentes		**Espèces arbustives**	
Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	**Nom scientifique**	**Nom vernaculaire**
Acer platanoides	Erable plane (m)	*Cornus sanguinea*	Cornouiller sanguin (m)
Prunus avium	Merisier (m)	*Corylus avellana*	Noisetier (m)
Salix alba	Saule blanc (H)	*Crataegus monogyna*	Aubépine (m)
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles (m)	*Evonymus europaeus*	Fusain (m)
		Prunus spinosa	Prunelier (m)
		Rosa canina	Eglantier (m)
		Salix caprea	Saule marsault (h)
		Sambucus nigra	Sureau noir (m)
h : espèce mésohygrophile (milieu et sommet de berge)		*Viburnum lantana*	Viorne lantane (m)
m : espèce mésophile (sommet de berge, haie vive)		*Viburnum opulus*	Viorne obier (m)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

Programme « Entretien et Valorisation de l'arbre », porté par la Chambre d'agriculture 17

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

Communication préalable avec les propriétaires et exploitants
Plantations à l'automne
Veiller à bien arroser les plants lors de la première année

ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI			
MAITRISE D'ŒUVRE	RAS			
QUI REALISE L'ACTION	Association de réinsertion locale / Entreprise de paysagisme / Chambre d'Agriculture			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	20%	20%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Chambre d'agriculture 17			

DELAIS ET CALENDRIER

Plantation de l'automne à mi- mars hors période de gel sur 2020 et 2021

COÛT	
JUSTIFICATIF	Coût moyen de plantation (inclus achat de plant) : 12.5 € / ml Entretien : cf. actions OR13
COÛT TOTAL	100 000 €

REFERENCE ACTION	**OR14-FA-S**
ACTION	Suivi de la restauration de la ripisylve (repousses spontanée et plantations)

DESCRIPTION
L'action consistera à réaliser un suivi qualitatif des plants : pourcentage de plants ayant poussé, pourcentage de plants morts, pourcentage de plans perdus (emportés par des crues, mangés par des animaux, etc.)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	En régie			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0%	0%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Chambre d'agriculture 17			

DELAIS ET CALENDRIER
Suivi à réaliser 2 ans après les plantations (post programme)

COÛT	
JUSTIFICATIF	Levés de terrain : 3 jours-hommes Saisie et analyse : 1 jour-homme
COÛT TOTAL	2 200 € HT

REPARTITION DES COUTS – OR14									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR14-FA-T Travaux	100 000	50%	50 000	20%	20 000	20%	20 000	20%	20 000
OR14-FA-S Suivi et évaluation	2 200	50%	1 100	0%	0	0	0	50%	1 100
TOTAL	**102 200**		**51 100**		**20 000**		**20 000**		**21 100**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des aides sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Limiter les risques d'inondations par des aménagements et de l'entretien d'ouvrage	**OR19 : Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M.**	**Programme d'amélioration du fonctionnement des ouvrages incluant usages socio-économiques, préservation des zones humides et continuité piscicole (sc.3)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitations locales
ENJEU PRINCIPAL	Protection des biens et des personnes

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027	Protection des biens et des personnes contre les	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE					++	+++	++	++				++	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Limiter les risques inondations de St-Germain-de-M, préserver les zones humides en amont du bourg et améliorer la continuité écologique

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Etude préalable (OR19-FA-EP)						
Travaux (OR19-FA-T)						

PROBLEMATIQUE

Entre Surgères et St-Germain-de-Marencennes, les écoulements se répartissent entre la Gères et le Mounet. La répartition des débits entre les deux cours s'effectue par plusieurs bras de connexion. Elle est gérée par un système d'ouvrages hydrauliques (cf. carte) :

Cours d'eau	Code ouvre	Description de l'ouvrage
Gères	o130b	Clapet mobile, gérant la répartition amont du complexe Gères/Mounet
	o130	Vanne double vantelle, gérant les niveaux d'eau du complexe humide (nombreuses peupleraies) aux Mottes et les débits en aval
	o129	Clapet mobile, gérant les niveaux d'eau du complexe humide entre le bourg de St-Germain et les Mottes, et les débits en aval arrivant au bourg de St-Germain
Mounet	o205	Barrage à madriers, gérant une connexion latérale. Etat vétuste
	o203	Barrage à madriers, gérant les niveaux d'eau dans le Mounet au droit des Mottes (bras perché) et les débits en aval. Etat vétuste
	0201	Barrage à madriers, gérant les niveaux d'eau dans le Mounet en amont du Moulin Neuf (bras perché) et les débits en aval arrivant au bourg de St-Germain
	o200	Barrage à madriers, gérant une connexion latérale. Etat vétuste

Des zones humides en bon état écologique couvrent le lit majeur. Ce secteur est également une zone d'échanges avec la nappe souterraine.
Au niveau de l'hydrosystème les enjeux sont donc de réhabiliter des lits fonctionnels, de conserver ces zones humides en bon état écologique de favoriser la circulation piscicole, les habitats et la vie aquatique en général, tout en conservant les usages socio-économiques et la prévention des inondations.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
		✓		✓

LOCALISATION

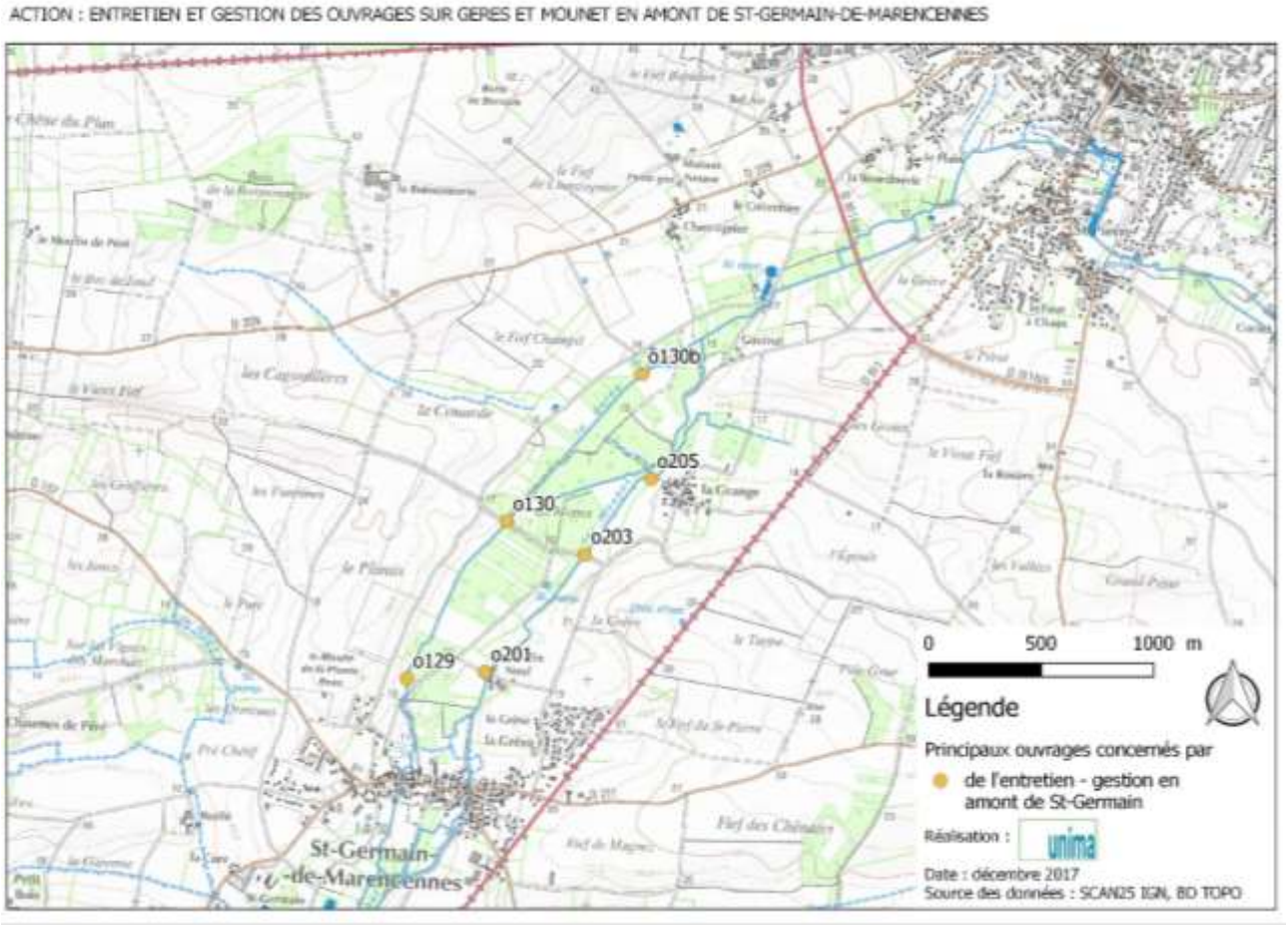

PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	Non concerné par l'article R214-1 du code de l'environnement
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG) articles L.151-36 à L.151-40 du code rural
	Porter à connaissance des maintenances
FONCIER	Parcelles privées
AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN	

Intégration de la composante halieutique dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR37) Intégration de la composante zones humides dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR27) Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires (OR26)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
Possibilité d'un règlement d'eau de gestion des ouvrages

REFERENCE ACTION	**OR19-FA-EP**
ACTION	Etude du fonctionnement des ouvrages incluant usages socio-économiques, préservation des zones humides et continuité piscicole

DESCRIPTION
Cette étude aura pour fonction de bien déterminer à l'échelle du territoire entre Surgères et Saint-Germain-de-Marencennes la fonctionnalité de l'écosystème aquatique du fonds de vallée. Une modélisation hydraulique sera réalisée à différentes saisons pour bien appréhender le fonctionnement du système et gérer et aménager les ouvrages en conséquence. L'étude devra démontrer si la gestion actuelle répond à tous ces enjeux et d'identifier les points forts de cette gestion, les risques et les potentialités de gain si on optimise la gestion de certains ouvrages. Elle s'appuiera notamment sur un suivi des niveaux d'eau (cf. orientation OR16-1), à mettre en place dès 2018. Le technicien de rivière sera amené à réaliser une partie de cette étude complexe.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Gestion collective des prélèvements par l'OUGC

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Prise en compte, voire modification des règlements d'eau L'intégration des données de suivi des niveaux d'eau pourra être effectuée dans un second temps.

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60 %	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Fédération de pêche 17, AFB,			

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 12 mois, à réaliser en 2019

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : 80 jours -homme
COÛT TOTAL	40 000 €

REFERENCE ACTION	**OR19-FA-T**
ACTION	Travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages

DESCRIPTION
L'optimisation de la gestion nécessite deux prérequis : des ouvrages en bon état et des modifications mineures pour faciliter un ou plusieurs enjeux tels que des équipements pour la libre circulation piscicole. Il peut être envisagé des modifications d'équipements mobiles ou des améliorations de l'étanchéité des ouvrages. De même, les ouvrages doivent bénéficier d'opérations de maintenance régulières pour leur bon fonctionnement.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Prise en compte des règlements d'eau des ouvrages Travaux sur ouvrages à réaliser en période d'étiage

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise spécialisée sur les ouvrages hydrauliques			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
Partie équipements piscicoles	0 %	50%	0	
Partie ouvrages	0 %	50%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Agence Française pour la Biodiversité			

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux d'entretien à réaliser au fur-et-à-mesure des besoins, sur les 5 ans du programme

COÛT	
JUSTIFICATIF	20 000 € en investissement ; 5 000 € / an en fonctionnement ; 5 000 € imprévus.
COÛT TOTAL	50 000 € sur 5 ans

REPARTITION DES COUTS – OR19									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR19-FA-EP Etude préalable	40000	50%	20000	30%	12000	0	0	20%	8000
OR19-FA-T partie piscicole	20000	60%	12000	20%	4000	0	0	20%	4000
OR19-FA-T partie ouvrages	30000	0%		70%	21000	0	0	30%	9000
TOTAL	**90 000**		**32 000**		**37 000**		0		**21 000**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Limiter les risques d'inondations par des aménagements et de l'entretien d'ouvrage	**Protection contre les inondations en amont de Surgères (OR20)**	**Création d'ouvrages de protection selon le retour de crues impactantes et améliorer les champs d'expansion en amont de la déviation (Sc 3).**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Protection des biens et des personnes contre les inondations

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE						+++						++-	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Protéger la ville de Surgères contre les risques d'inondations

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Etude de programmation (OR22-FA-EP)						
Etude projet et réglementaire (OR22-FA-EPR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR22-FA-T)						

PROBLEMATIQUE
Ville principale du bassin-versant de la Gères, Surgères est situé sur la Gères. La rivière traverse la ville avec un risque important d'inondation des biens et des personnes sur des crues de retour décennales. C'est pourquoi, il convient de préserver les biens et personnes en créant des champs d'expansion en amont de la ville. Sur Cornet en amont de Surgères, il existe un ouvrage de protection contre les inondations. Situé sur le domaine privé, plus entretenu et difficile à gérer, l'ouvrage de Cornet n'est plus une solution d'avenir. C'est pourquoi, il convient de préserver les biens et personnes en créant un ouvrage de protection en amont de la ville tout en conservant la fonctionnalité de la rivière en dehors des périodes de crues.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
			✓	

LOCALISATION
ACTION : PROTECTION DE SURGERES CONTRE LES INONDATIONS : AMENAGEMENT DE ZONES D'EXPANSION DE CRUES

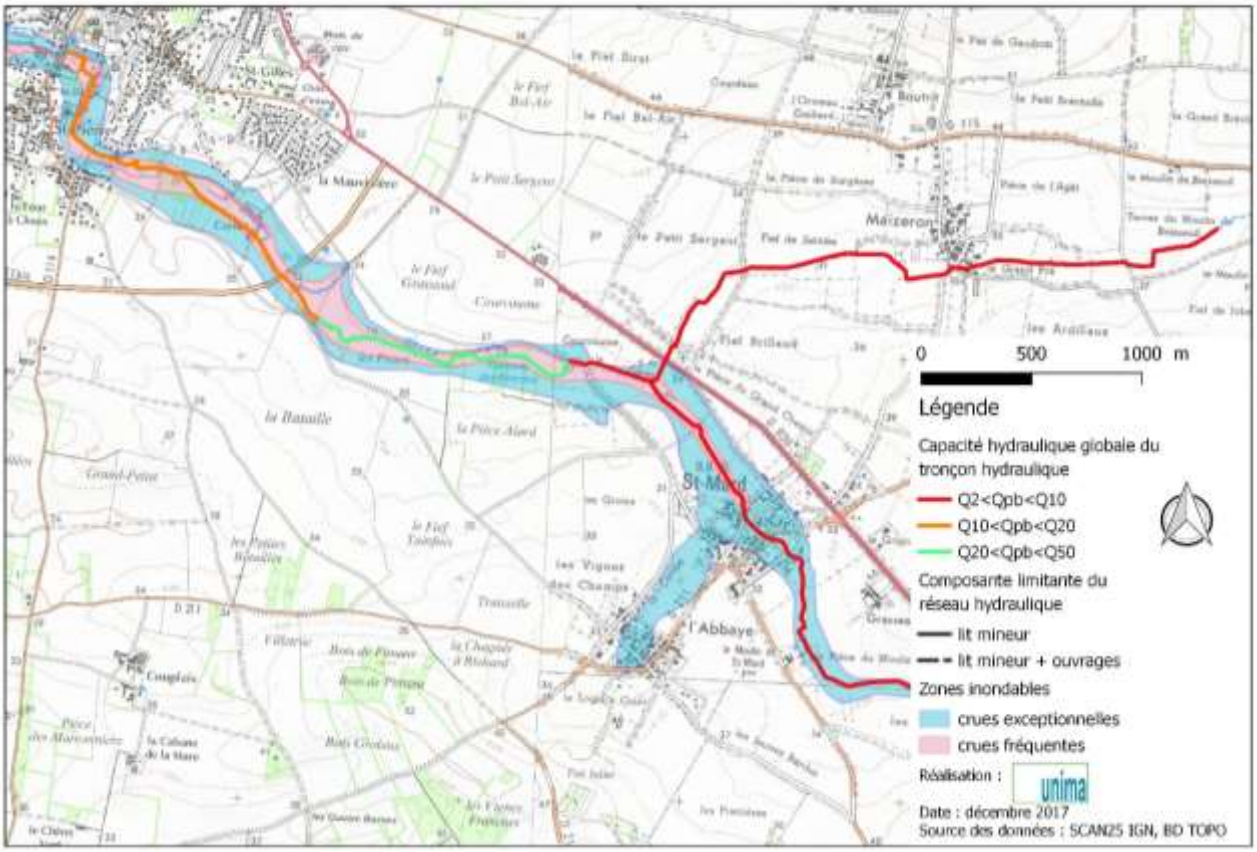

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Rubrique 3.1.1.0 R214-1 du code de l'environnement** : installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1. un obstacle à l'écoulement des crues 2. un obstacle à la continuité écologique	**(A) projet soumis à autorisation**
	Rubrique 3.2.2.0 R214-1 du code de l'environnement : remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1. Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² : (A) projet soumis à autorisation 2. Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² : (D) projet soumis à déclaration	**(D) projet soumis à déclaration**
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles publiques Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
OR17 Définition de seuils d'alerte inondation

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
RAS

MISE EN ŒUVRE	
REFERENCE ACTION	**OR20-FA-EP**
ACTION	Etude de faisabilité de protection contre les inondations de Surgères

DESCRIPTION
L'étude de faisabilité permettra d'analyser les conditions dans un premier volet: ✓ Diagnostic du fonctionnement hydraulique de la Gères (profil en long), ✓ Définition du bassin-versant amont, ✓ Diagnostic des interactions avec la nappe, ✓ Caractéristiques du lit de la Gères (lit mineur et lit majeur), ✓ Etude des volumes de crues sur les différentes périodes de retour, ✓ Etablissement des zones de débordements et leurs interactions avec les habitations, ✓ Prise en compte de l'espace de liberté du cours d'eau et des zones humides associées, ✓ Ralentissement des écoulements Le second volet consistera à définir une programmation pour protéger les habitants ✓ Préciser l'état de l'existant : par des plans, profils en travers, profils en long des ouvrages, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ; ✓ Programmation des actions, ✓ Analyse des besoins techniques et fonciers, ✓ Compatibilité avec les autres objectifs du programme et le bon état des masses d'eau

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
PLUiH en cours d'élaboration PAPI d'intention du Nord-Aunis

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Synergie intercommunale

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC Aunis Sud ou structure compétente PI localement			
QUI REALISE L'ACTION	ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30%	50%	20%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	DREAL Nouvelle Aquitaine/EPTB Charente			

DELAIS ET CALENDRIER
Elaboration sur 1 an, à réaliser d'ici fin 2020

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude de programmation : environ 30 jours-homme
COÛT TOTAL	20 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR20-FA-EPR**
ACTION	Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations de Surgères

DESCRIPTION
Les études de projet, conformément à la programmation, ont pour objet de : - Déterminer l'implantation des ouvrages et de tous les équipements techniques et des impératifs ; - Préciser le programme et l'ordonnancement des travaux ; - Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet ; - D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant métré ; - Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation ; - Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage. Le volet réglementaire veillera à la bonne intégration du projet vis-à-vis : - De la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ; - De la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ; Une étude de dangers : - Identification et caractérisation des potentiels de dangers ; - Description de l'environnement et du voisinage ; - Réduction des potentiels de dangers ; - Présentation de l'organisation de la sécurité ; - Estimation des conséquences de la concrétisation des dangers ; - Accidents et incidents survenus (accidentologie) ; - Evaluation préliminaire des risques ; - Etude détaillée de réduction des risques ; - Quantification et hiérarchisation des différents scénarios en terme de gravité, de probabilité et de cinétique de développement en tenant compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection ; - Evolutions et mesures d'amélioration proposées par l'exploitant ; - Résumé non technique de l'étude de dangers – Représentation cartographique.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Campagne de sondages géotechniques, ✓ Gestion, maintenance et entretien de l'ouvrage après sa création ✓ Démarche d'acquisition des espaces ✓ DUP de l'ouvrage (en cas d'absence d'accord amiable) ✓ Mesures compensatoires

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente PI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30%	20%	20%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Chambre d'agriculture 17, AFB, EPTB Charente			

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 18 mois, à réaliser en 2019-2020

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 50 jours-homme Etude projet : 20 jours Etude réglementaire : 10 jours Etude de dangers : 20 jours Mission géotechnique : 10 000 € Imprévus : 2 500 €
COÛT TOTAL	37 500€ HT

REFERENCE ACTION	**OR20-FA-T**
ACTION	Travaux de protection contre les inondations de Surgères

DESCRIPTION
Les travaux consisteront : ✓ à construire un ouvrage de protection (digue latérale au cours d'eau), ✓ à construire un ouvrage de génie civil en lit mineur permettant la continuité hydraulique, écologique et sédimentaire, en particulier en dehors des périodes de crues, ✓ à favoriser le ralentissement dynamique.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Acquisitions foncières préalables à la construction de l'ouvrage, Mesures compensatoires à réaliser ? (disponibilité des espaces?)

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente PI localement			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30%	50%	20%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	CD17, EPTB Charente			

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux sur deux à trois mois à réaliser à l'automne 2021

COÛT	
JUSTIFICATIF	Fourniture, transport, exécution, conditions de mise en œuvre : 250 000 € Maitrise d'œuvre : 40 000 € Ouvrages de génie civil : 50 000 € Imprévus : 50 000 € Mesures compensatoires : 10 000 €
COÛT TOTAL	400 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR20-FA-S**
ACTION	Suivi des aménagements de protection contre les inondations de Surgères

DESCRIPTION
L'efficacité des aménagements sera appréhendée lors des futurs épisodes de crues (biennales et décennales notamment). Cette mission est inclue dans la mission du futur technicien de rivières.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Campagne de sondages géotechniques, ✓ Gestion, maintenance et entretien de l'ouvrage après sa création ✓ Démarche d'acquisition des espaces ✓ DUP de l'ouvrage (en cas d'absence d'accord amiable) ✓ Mesures compensatoires

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente PI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	20%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Chambre d'agriculture 17, AFB, EPTB Charente			

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 18 mois, à réaliser en 2019-2020

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 50 jours-homme Etude projet : 20 jours Etude réglementaire : 10 jours Etude de dangers : 20 jours Mission géotechnique : 10 000 € Imprévus : 2 500 €
COÛT TOTAL	37 500€ HT

REPARTITION DES COUTS – OR20									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR20-FA-EP Etude préalable	20 000	30%	6 000	50%	10 000	20%	4 000	20%	4 000
OR20-FA-EPR Etude projet et réglementaire	37 500	30%	11 250	50%	18 750	20%	7 500	20%	7 500
OR20-FA-T Travaux	400 000	30%	120 000	50%	200 000	20%	80 000	20%	80 000
TOTAL	**457 500**		**137 250**		**228 750**		**91 500**		**91 500**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des sources de financement sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Limiter les risques d'inondations par des aménagements et de l'entretien d'ouvrage	**Protection contre les inondations aux Rues (OR 22)**	**Modifier le fonctionnement hydraulique de la zone pour éviter les secteurs à enjeux de biens et de personnes en favorisant d'autres secteurs comme champs d'expansion (Sc 3).**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Protection des biens et des personnes contre les inondations

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE						+++						++-	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Eviter les débordements impactant sur les biens et les personnes Favoriser le ralentissement dynamique

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Etude de programmation (OR22-FA-EP)						
Etude projet et réglementaire (OR22-FA-EPR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR22-FA-T)						

PROBLEMATIQUE
Sur l'amont du bassin versant de la Devise, le hameau des Rues sur la commune de Saint-Laurent-de-Barrière est sensible aux inondations lors de fortes précipitations. Les modifications hydrauliques du lit et les drainages de la tête du bassin versant contribuent à des pics de crues qui affectent des habitations à proximité du cours d'eau. C'est pourquoi, il convient de préserver les biens et personnes touchés en favorisant des champs d'expansion éloignées des habitations. On pourra également travailler sur le ralentissement dynamique tout en préservant ou en améliorant la fonctionnalité du cours de la Devise.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
			✓	

LOCALISATION
ACTION : PROTECTION DE SURGERES CONTRE LES INONDATIONS : AMENAGEMENT DU SECTEUR DES RUES

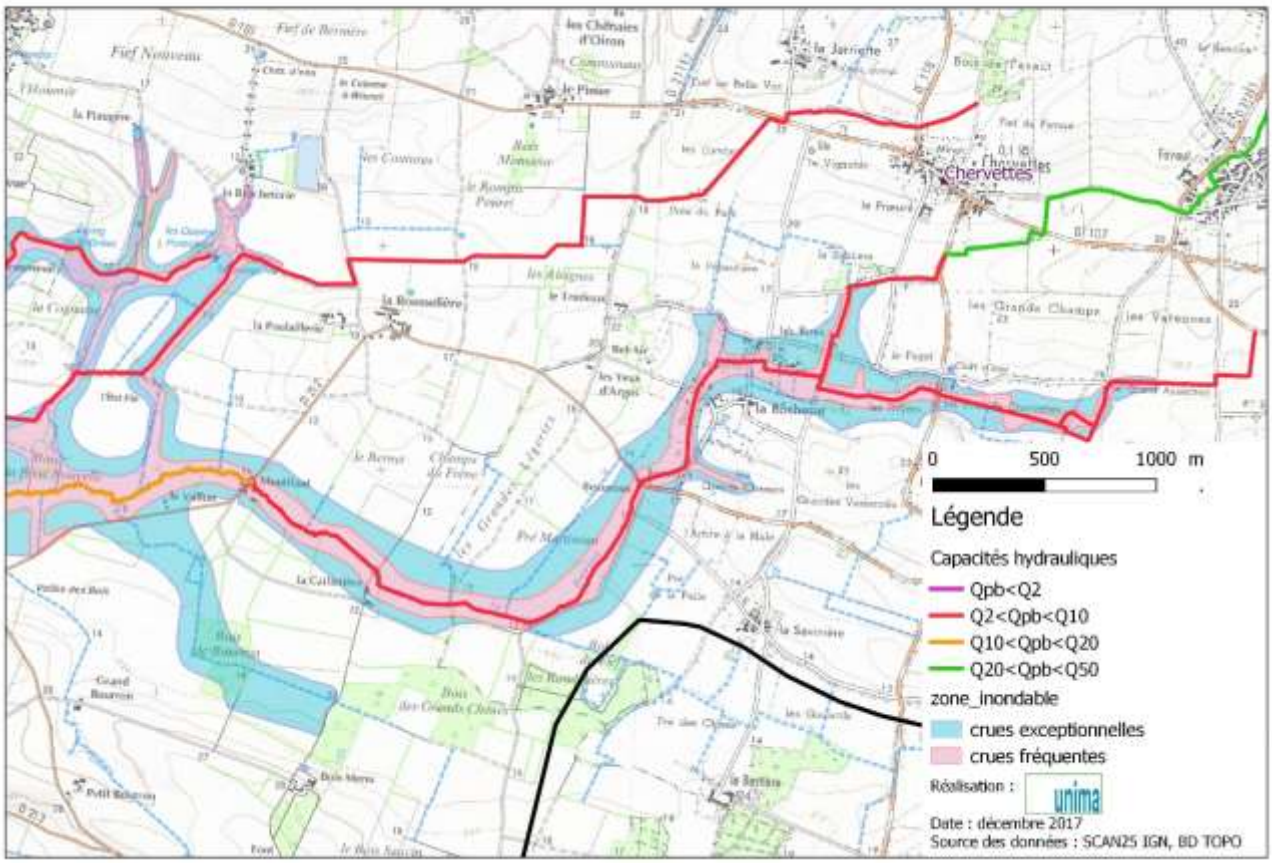

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Rubrique 3.1.2.0 R214-1 du code de l'environnement** : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.	Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m : **(D) projet soumis à déclaration ou un porter à connaissance**
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles publiques	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
OR26 Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires ; OR17 Définition de seuils d'alerte inondation ; OR36 Sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, fossés et zones humides

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
RAS

REFERENCE ACTION	**OR22-FA-EP**
ACTION	Etude de programmation de protection contre les inondations aux Rues

DESCRIPTION
L'étude de programmation permettra d'analyser l'existant dans un premier volet : ✓ Diagnostic du fonctionnement hydraulique, ✓ Diagnostic des interactions avec la nappe, ✓ Analyse du bassin-versant amont, ✓ Caractéristiques du lit de la Devise ✓ Etude des volumes de crues, ✓ Etablissement des zones de débordements et leurs interactions avec les habitations. Le second volet consistera à définir une programmation pour protéger les habitants ✓ Programmation des actions, ✓ Analyse des besoins techniques et fonciers, ✓ Compatibilité avec les autres objectifs du programme et le bon état des masses d'eau

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Synergie intercommunale

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC Aunis Sud ou structure compétente PI localement			
QUI REALISE L'ACTION	~~ingénierie~~Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30%	50%	60%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	DREAL Nouvelle Aquitaine			

DELAIS ET CALENDRIER
Elaboration sur 1 an, à réaliser d'ici fin 2020

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude de programmation : environ 10 jours-homme
COÛT TOTAL	5 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR22-FA-EPR**
ACTION	Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations du Hameau des Rues.

DESCRIPTION
Les études de projet, conformément à la programmation, ont pour objet de : - Préciser l'état de l'existant : plans, profils en travers, profils en long des ouvrages, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ; - Déterminer l'implantation et le modelé de la rivière et de tous les équipements techniques et des impératifs ; - Préciser les tracés en fonction du programme et l'ordonnancement des travaux ; - Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet ; - D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant métré ; - Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation. - Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage. Le volet réglementaire veillera à la bonne intégration du projet vis-à-vis : - de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Un ou deux sondages géotechniques ✓ Pérennité de l'intervention

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC Aunis Sud ou structure compétente PI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	60%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	DDTM17			

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 6 mois, à réaliser en 2020 (instruction en 2021)

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 8 jours-homme Mission géotechnique
COÛT TOTAL	6 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR22-FA-T**
ACTION	Travaux de mise en sécurité du hameau des rues contre les inondations

DESCRIPTION
Les travaux consisteront ✓ à modifier les répartitions des écoulements, ✓ à repérer ou modeler des champs d'expansion de protection des habitations, ✓ à modifier des ouvrages existants qui seraient limitants. ✓ à favoriser le ralentissement dynamique.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Hors vacances scolaires

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente PI localement			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60 %	20 %	60%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES				

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux sur 1 semaine, à réaliser à l'automne 2022

COÛT	
JUSTIFICATIF	Fourniture, transport, exécution, conditions de mise en œuvre 16 000 € Imprévus 4000 €
COÛT TOTAL	20 000 € HT

REPARTITION DES COUTS – OR22									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR22-FA-EP Etude préalable	5 000	30%	1 500	50%	2 500		0	20%	1 000
OR22-FA-EPR Etude projet et réglementaire	6 000	30%	1 800	20%	1200		0	50%	3000
OR22-FA-T Travaux	20 000	30%	6 000	20%	4 000	20%	4000	30%	6 000
TOTAL	**31 000**		**9 300**		**7 700**		**4000**		**10000**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des sources de financement sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Gérer les sites où l'érosion menace la stabilité d'un ouvrage (route, ouvrage d'art, ouvrage hydraulique, maisons, etc.)	**G2. Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale (OR 23)**	**Déplacement du lit de la rivière et restauration hydromorphologique avec remblais du lit actuel et soutènement des accotements (sc3)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	SOLLICITATIONS LOCALES
ENJEU PRINCIPAL	PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES CONTRE LES INONDATIONS

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027	Protection des biens et des personnes contre les	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				++	+++	+++		+++	++			++	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Résorption **pérenne** des problématiques d'érosion et restauration hydromorphologique du cours d'eau.

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Etude projet et réglementaire (OR25-FA-EPR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR25-FA-T)						
Suivi (OR25-FA-S)						

PROBLEMATIQUE

Le Mounet longe une voie communale dans une courbe. Situé en extrados, les accotements de la route ancienne souffrent de sous-cavement et de détérioration des berges. Ces berges étaient renforcées et constituer de soutènements en pierres très anciennes.

Plusieurs problèmes se posent sur ce site :

1) Des sous-cavements sous l'accotement ;
2) Des infiltrations sous la route ;
3) Des passages de réseau ont été réalisées entre le Mounet et la chaussée notamment un passage récent de fibres optiques ;
4) Des déchaussements d'arbres suite aux ruptures de racines lors du passage de réseau ;
5) Des arrachements d'arbres lors des déracinements ;
6) Des madriers bloquent la libre-circulation piscicole et sédimentaire ;
7) Une artificialisation du lit avec des protections en enrochement.

Une étude projet ambitieuse dont la finalité sera de traiter définitivement cette problématique en déplaçant le lit du cours d'eau avec une restauration hydromorphologique du lit mineur.
Les travaux pourront démarrer suite à l'instruction du dossier réglementaire.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
		✓		✓

LOCALISATION

ACTION : TRAITEMENT DE L'EROSION DE BERGE CONTRE LA ROUTE ET DEPLACEMENT DU MOUNET

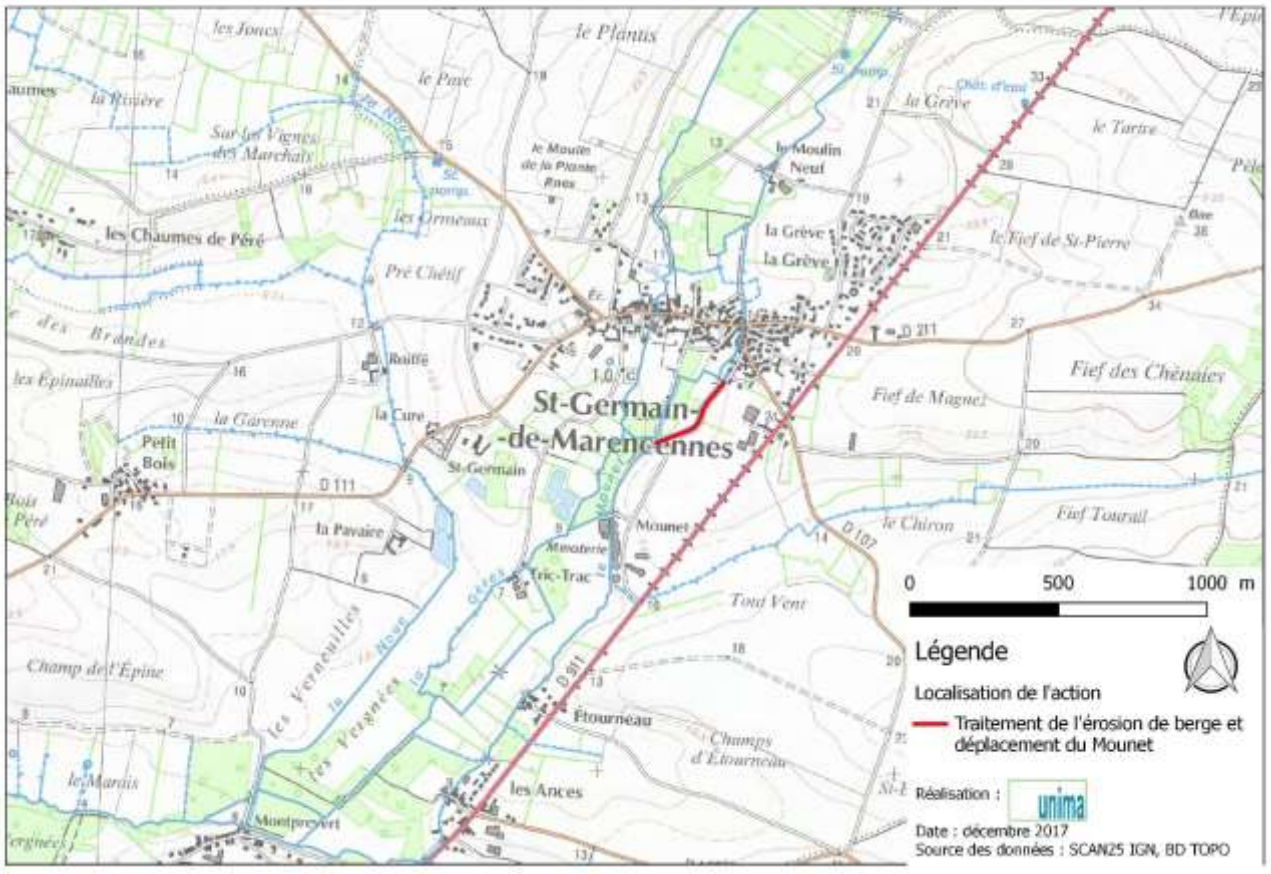

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
	Rubrique 3.1.2.0 R214-1 du code de l'environnement : installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau	Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m : **(A) projet soumis à autorisation**
	Articles R341-10 à R341-13 du code de l'environnement : modification de l'état ou de l'aspect d'un site inscrit ou classé	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG) articles L.151-36 à L.151-40 du code rural	
FONCIER	Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Intégration de la composante hydromorphologique (OR12)
Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP (OR 25)
Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M. (OR19)
Intégration de la composante halieutique (OR37)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
Mission géotechnique de type G2 AVP Acquisitions foncières

SUITES A DONNER
Suivi des travaux

MISE EN ŒUVRE

REFERENCE ACTION	**OR23-FA-EPR**
ACTION	Etude de type Projet et réglementaire pour le confortement des berges du Mounet avec déplacement du lit du Mounet et restauration hydromorphologique avec remblais du lit actuel et soutènement des accotements

DESCRIPTION

Les études de projet ont pour objet de :

- Préciser l'état de l'existant : par des plans, profils en travers, profils en long des ouvrages, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ;
- Déterminer l'implantation et le modelé de la rivière et de tous les équipements techniques et des impératifs ;
- Préciser les tracés en fonction du programme et l'ordonnancement des travaux ;
- Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet ;
- D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant métré ;
- Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation.
- Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

Les études réglementaires veilleront à la bonne intégration du projet vis-à-vis :

- de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

- ✓ Nécessité d'engager des négociations pour de l'acquisition foncière
- ✓ Garantir la sécurité publique
- ✓ Enquête publique

ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	20%	?
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	AFB ; DDTM17 ; Fédération de pêche			

DELAIS ET CALENDRIER

Etude sur 10 mois, à réaliser d'ici fin 2019.

Instruction réglementaire : 1 an (d'ici fin 2020)

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 30 jours-homme ; Sous-traitance : géotechnique (8°000 € HT) Volume de l'étude réglementaire environ 8 jours-homme Imprévus : 4 jours-homme
COÛT TOTAL	25 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR23-FA-T**
ACTION	Travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire.

DESCRIPTION
Réalisation des travaux selon les préconisations de l'étude de projet : - Recréation d'un cours avec système de lits emboîtés (d'étiage et de plein-bords), - Récupération du substrat du lit actuel, - Comblement de l'ancien lit avec blocage imperméable, - Renforcement des accotements en pente douce, - Renaturation du Mounet et intégration des composantes hydromorphologiques et halieutiques.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Pérennisation du faisceau de l'accotement pour des enfouissements de réseaux (réalisation partielle)

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Nécessité d'acquisitions foncières ✓ Garantir la sécurité publique ✓ Enquête publique

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI localement			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	20%	?
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	AFB ; DDTM17 ; ABF, CD 17 (acquisition ENS)			

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux sur 2 ans, à engager à partir de 2019

COÛT	
JUSTIFICATIF	- Recréation d'un cours avec système de lits emboîtés (d'étiage et de plein-bords), 12 000 € ; - Comblement de l'ancien lit avec blocage imperméable et renforcé, 10 000 € ; - Renforcement des accotements en pente douce, 3 000 € ; - Renaturation du Mounet et intégration des composantes hydromorphologiques et halieutiques, 25 000 € ; - Mesures d'accompagnement, 5 000 € ; - Maîtrise d'œuvre, 10 000 € ; - Imprévus, 5 000 €.
COÛT TOTAL	70 000 €

REFERENCE ACTION	**OR23-FA-S**
ACTION	Suivi, évaluation des travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire

DESCRIPTION
✓ Indicateur de réalisation (concernant les études et les différentes phases des travaux) ✓ Appropriation par les citoyens (enquête de satisfaction) ✓ Indicateur de gain écologique : Evolution des aménagements : suivi hydromorphologique pendant 3 ans post travaux et tous les 3 ans au cours des 10 premières années (5 suivis) : ↳ évolution spatio-temporelle de la granulométrie ; ↳ évolution spatio-temporelle des ajustements morphologiques du lit ; ↳ colonisation biologique (cibler les taxons-indicateurs). ✓ Entretien des aménagements (programme pluriannuel) et entretien post-crue

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC AUNIS SUD / Structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	En régie / ingénierie publique			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	20%	?
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Fédération de pêche 17 ; AFB			

DELAIS ET CALENDRIER
- Indicateur de réalisation : 2 ans (2021 à 2022) - Indicateur de gain écologique : ✓ Appropriation par les citoyens : une enquête en 2021 ✓ Evolution des aménagements : une fois par an (en début d'été) pendant 3 ans, après achèvement des travaux (2021, 2022, 2023, etc.) - Entretien : une fois tous les 3 ans, après achèvement des travaux (2026, 2029)

COÛT	
JUSTIFICATIF	- Indicateur de réalisation : inclus dans la mission de Maîtrise d'œuvre de OR38-FA3 - Indicateur de gain écologique : ✓ Appropriation par les citoyens : 2 jours-homme (1000 €) ✓ Evolution des aménagements : 8 jours-homme (4000 €) - Entretien post-crue et entretien pluriannuel : non chiffrable précisément. A inclure dans un programme d'action suivant.
COÛT TOTAL	5 000 €

REPARTITION DES COUTS – OR23									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR23-FA-EPR Etude projet et réglementaire	25 000	60%	15 000	20%	5000	20%	4 000	20%	5 000
OR23-FA-T Travaux	70 000	60%	42 000	20%	14 000	20%	5 000	20%	14 000
OR23-FA-S Suivi et évaluation	5 000	60%	3 000	20%	1 000	20%	14 000	20%	1 000
TOTAL	**100 000**		**60 000**		**20 000**		**23 000**		**20 000**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des sources de financement sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Gérer les sites où l'érosion menace la stabilité d'un ouvrage (route, ouvrage d'art, ouvrage hydraulique, maisons, etc.)	**Gestion de la fuite du cadre sur le Mounet amont de St-Germain-de-M. (OR24)**	**Protection des biens et des personnes contre les inondations**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Protection des biens et des personnes contre les inondations

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				+	+	+++		+	+			+-	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Maintien de la ligne d'eau Conservation des écoulements dans les lits identifiés biologiquement comme intéressants.

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Etude projet et réglementaire (OR24-FA-EPR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR24-FA-T)						

PROBLEMATIQUE
En amont immédiat de Saint-Germain-de-Marencennes, un ouvrage latéral en connexion avec un bras de décharge montre un défaut d'étanchéité. Le Mounet étant perché, les infiltrations se font sous le chemin de promenade conduisant à un espace de loisirs aménagé. Il est important dans le cadre de la réhabilitation générale de l'hydrosystème de conserver l'intégralité des écoulements tels qu'ils sont répartis entre le Mounet et la Gères, notamment pour les débits inférieurs au module. C'est pourquoi, il convient d'assurer une parfaite étanchéité autour de cet ouvrage latéral afin de contribuer au bon état écologique du Mounet

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

LOCALISATION
ACTION : GESTION DE LA FUITE DU CADRE SUR LE MOUNET EN AMONT DE ST-GERMAIN

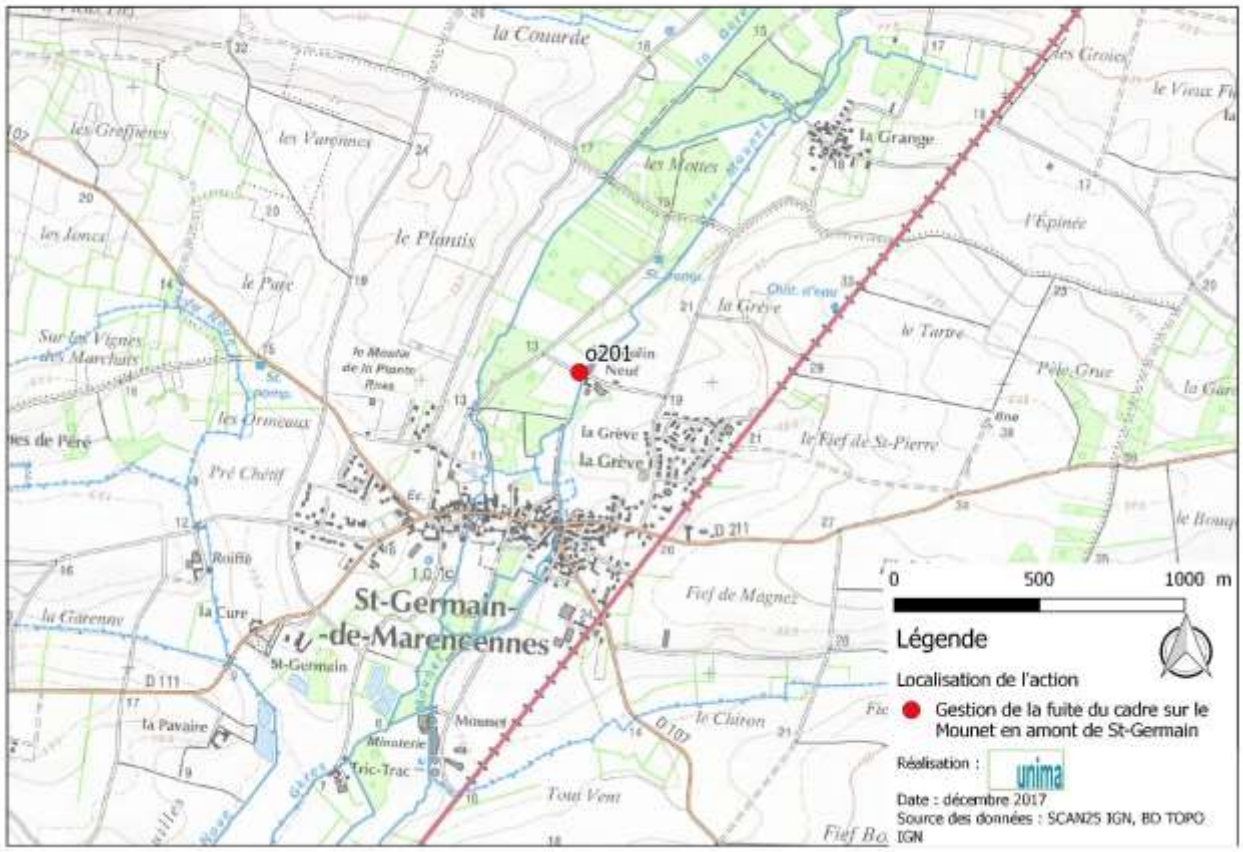

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Rubrique 3.1.2.0 R214-1 du code de l'environnement** : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.	Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m : **(D) projet soumis à déclaration ou un porter à connaissance**
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles publiques	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M. (OR19) Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale (OR23) Répartition des écoulements de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie (OR28)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
Non concerné

SUITES A DONNER
Non concerné

REFERENCE ACTION	**OR24-FA-EPR**
ACTION	Etude de type Projet et réglementaire d'étanchéification du pont-cadre latéral en amont de Saint-Germain-de-Marencennes

DESCRIPTION
Les études de projet ont pour objet de : - Préciser par des plans l'existant, les formes des différents éléments du projet, la nature et les caractéristiques des matériaux utilisées ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. - Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments d'étanchéification et de tous les équipements techniques. - D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant-métré. - Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage. - Déterminer le délai global de réalisation du chantier. Le volet réglementaire veillera à la bonne intégration du projet vis-à-vis : - de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Un ou deux sondages géotechniques ✓ Pérennité de l'intervention

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30%	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES				

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 6 mois, à réaliser en 2018

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 8 jours-homme Mission géotechnique
COÛT TOTAL	6 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR24-FA-T**
ACTION	Travaux d'étanchéification du pont-cadre latéral en amont de Saint-Germain-de-Marencennes

DESCRIPTION
Les travaux consisteront à étanchéifier latéralement le Mounet en amont et en aval du pont-cadre

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Hors vacances scolaires

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30%	70%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES				

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux sur 1 semaine, à réaliser à l'automne 2019.

COÛT	
JUSTIFICATIF	Amenée repli du matériel, fourniture, mise en œuvre : 12 000 € Imprévus : 3000 €
COÛT TOTAL	15 000 € HT

REPARTITION DES COUTS – OR24									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR24-FA-EPR Etude projet et réglementaire	6 000	0	0	70%	4 200	0	0	30%	1 800
OR24-FA-T Travaux	15 000	0	0	70%	10 500	0	0	30%	4 500
TOTAL	21 000		0		14 700		0		6 300

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des sources de financement sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Gérer les sites où l'érosion menace la stabilité d'un ouvrage (route, ouvrage d'art, ouvrage hydraulique, maisons, etc.)	**Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP (OR 25)**	**Restauration hydromorphologique avec effacement de l'ouvrage sous la RD (sc3)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	SOLLICITATIONS LOCALES
ENJEU PRINCIPAL	PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES CONTRE LES INONDATIONS

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027	Protection des biens et des personnes contre les	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				++	+++	+++		+++	++			++	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Résorption d'une érosion et rétablissement de la libre-circulation piscicole et restauration hydromorphologique du cours d'eau.

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Etude projet et réglementaire (OR25-FA-EPR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR25-FA-T)						
Suivi (OR25-FA-S)						

PROBLEMATIQUE
La Gères passe sous la voie communale et longe ensuite une voie privée Plusieurs problèmes se posent sur ce site : 1) Des infiltrations notables d'eau se situent sur les parcelles 60 et 89, rendant la berge instable ; 2) Des interventions d'étanchéification ont été réalisées au droit de l'ouvrage et en amont ; 3) Des arbres se sont déstabilisés créant des renards hydrauliques ; 4) Le rejet de la STEP arrive directement dans le cours d'eau ; 5) Des madriers bloquent la libre-circulation piscicole et sédimentaire 6) Une forte incision du lit, en aval de l'ouvrage et le long de la voie privée, renforce les risques d'effondrement. 7) Une chute difficilement franchissable en aval du rejet de la STEP.

Une étude projet ambitieuse dont la finalité sera de traiter définitivement cette problématique en déplaçant le lit du cours d'eau afin de l'éloigner de la voie avec une restauration hydromorphologique du lit mineur.
Les travaux pourront démarrer suite à l'instruction du dossier réglementaire.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
		✓		✓

LOCALISATION

ACTION : GESTION DE L'EFFONDREMENT DE BERGES ET DES FUITES EN AVAL DE LA STEP DE SURGERES

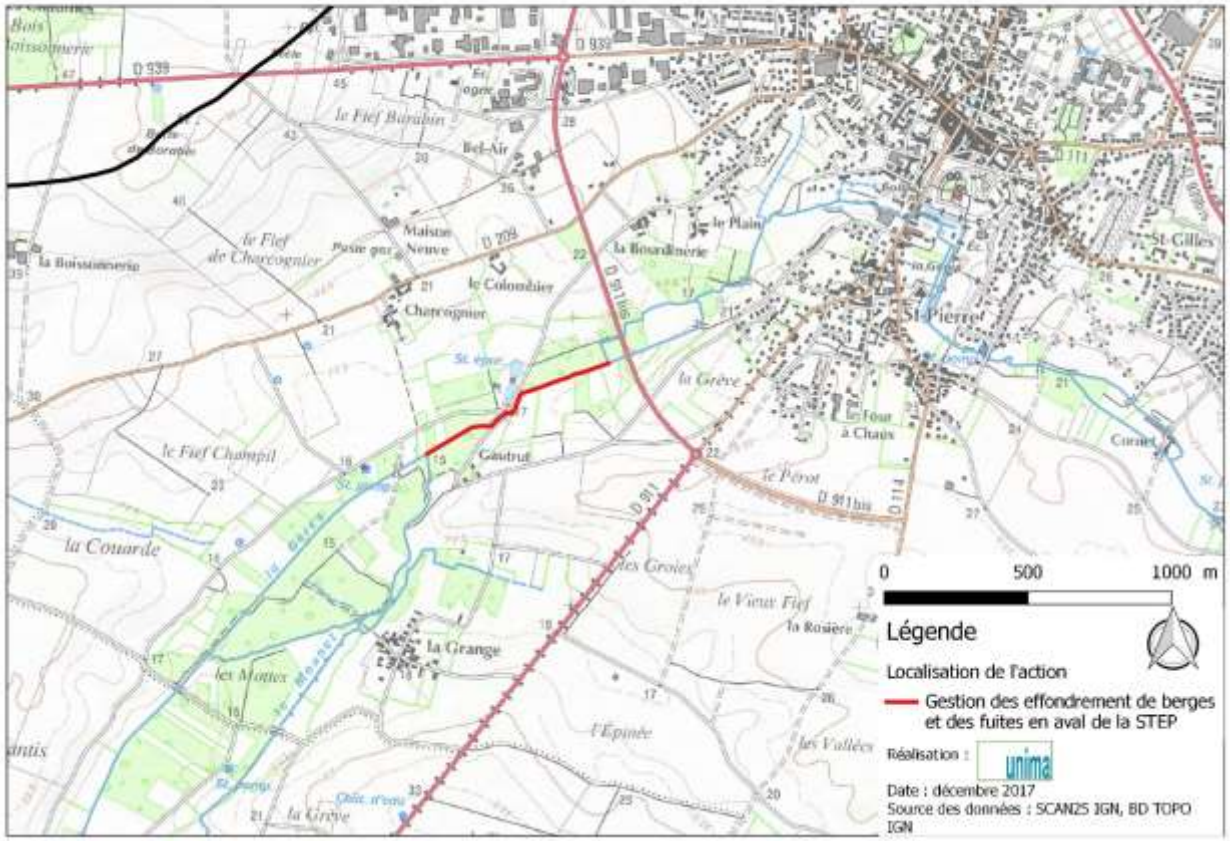

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
	Rubrique 3.1.2.0 R214-1 du code de l'environnement : installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau	Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m : **(A) projet soumis à autorisation**
	Articles R341-10 à R341-13 du code de l'environnement : modification de l'état ou de l'aspect d'un site inscrit ou classé	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG) articles L.151-36 à L.151-40 du code rural	
FONCIER	Parcelles publiques (ouvrage et cours d'eau) Parcelles privées (voie et cours d'eau)	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Intégration de la composante hydromorphologique (OR12) Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale (OR 23) Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M. (OR19) Intégration de la composante halieutique (OR37)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
Mission géotechnique de type G2 AVP Acquisitions foncières

SUITES A DONNER
Suivi des travaux

MISE EN ŒUVRE

REFERENCE ACTION	**OR25-FA-EPR**
ACTION	Etude de type Projet et réglementaire pour travaux de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire.

DESCRIPTION

Les études de projet ont pour objet de :

- Préciser l'état de l'existant : par des plans, profils en travers, profils en long des ouvrages, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ;
- Déterminer l'implantation et le modelé de la rivière et de tous les équipements techniques et des impératifs ;
- Préciser les tracés en fonction du programme et l'ordonnancement des travaux ;
- Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet ;
- D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant métré ;
- Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation.
- Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

Les études réglementaires veilleront à la bonne intégration du projet vis-à-vis :

- de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

Non concerné

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

- ✓ Nécessité d'engager des négociations pour de l'acquisition foncière
- ✓ Garantir la sécurité publique
- ✓ Enquête publique

ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	20%	?
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	AFB ; DDTM17 ; Fédération de pêche			

DELAIS ET CALENDRIER

Etude sur 10 mois, à réaliser d'ici fin 2018.

Instruction réglementaire : 1 an (d'ici fin 2019)

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 45 jours-homme ; Sous-traitance : géotechnique (10°000 €° HT) Volume de l'étude réglementaire : environ 10 jours-homme Imprévus : 5 jours-homme
COÛT TOTAL	50 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR25-FA-T**
ACTION	Travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire.

DESCRIPTION
Réalisation des travaux selon les préconisations de l'étude de projet : - Effacement de l'ouvrage, - Recréation d'un cours avec système de lits emboîtés (d'étiage et de plein-bords), - Comblement de l'ancien lit avec blocage imperméable, - Renaturation de la Gères et intégration des composantes hydromorphologiques et halieutiques

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Non concerné

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Nécessité d'acquisitions foncières ✓ Prise en compte du rejet d'eaux de la STEP ✓ Assurer la sécurité publique au niveau du pont ✓ Enquête publique

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI localement			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	60%	20%	20%	?
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	AFB ; DDTM17 ; ABF, CD 17 (acquisition ENS)			

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux sur 2 ans, à engager à partir de 2021

COÛT	
JUSTIFICATIF	- Comblement du lit de la Gères actuelle pour renforcer la route avec blocs imperméables des écoulements en amont et dans une moindre mesure en aval : 40 000 € - Effacement d'un ouvrage et réaménagement amont de l'ouvrage : 20 000 € - Restauration hydromorphologique de la Gères, avec requalification : 90 000 € - Mesures d'accompagnement : 10 000 € - Maîtrise d'œuvre : 20 000 € - Imprévus : 20 000 €
COÛT TOTAL	200 000 €

REFERENCE ACTION	**OR25-FA-S**
ACTION	Suivi, évaluation des travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire

DESCRIPTION
- Indicateur de réalisation (concernant les études et les différentes phases des travaux) - Indicateur de gain écologique : ✓ Appropriation par les citoyens (enquête de satisfaction) ✓ Evolution des aménagements : suivi hydromorphologique pendant 3 ans post travaux et tous les 3 ans au cours des 10 premières années (5 suivis) : 1- évolution spatio-temporelle de la granulométrie ; 2- évolution spatiotemporelle des ajustements morphologiques du lit ; 3- suivi de la colonisation biologique (cibler les taxons-indicateurs). - Entretien des aménagements (programme pluriannuel) et entretien post-crue

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Evaluation des travaux de requalification des espaces publics au sud du parc du château

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC AUNIS SUD / Structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	En régie / ingénierie publique			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	30 à 60%	50%	20%	?
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Fédération de pêche 17 ; AFB			

DELAIS ET CALENDRIER
- Indicateur de réalisation : 2 ans (2021 à 2022) - - Indicateur de gain écologique : ✓ Appropriation par les citoyens : une enquête en 2023 ✓ Evolution des aménagements : une fois par an (en début d'été) pendant 3 ans, après achèvement des travaux (2021, 2022, 2023, etc.) - Entretien : selon le besoin d'ajustements pendant 3 ans post-travaux, après achèvement des travaux tous les 3 ans (2026, 2029)

COÛT	
JUSTIFICATIF	- Indicateur de réalisation : inclus dans la mission de Maîtrise d'œuvre de OR38-FA3 - Indicateur de gain écologique : ✓ Appropriation par les citoyens : 2 jours-homme (1000 €) ✓ Evolution des aménagements : 8 jours-homme (4000 €) - Entretien post-crue et pluriannuel : non chiffrable précisément. A inclure dans un programme d'action suivant.
COÛT TOTAL	5 000 €

REPARTITION DES COUTS – OR25									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR25-FA-EPR Etude projet et réglementaire	50 000	60%	30 000	20%	10000	20%	10 000	20%	10000
OR25-FA-T Travaux	200 000	60%	120 000	20%	40000	20%	40 000	20%	40000
OR25-FA-S Suivi et évaluation	5 000	60%	3 000	20%	1000	20%	1000	20%	1000
TOTAL	**255 000**		**153 000**		**51 000**		inc		**51000**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des sources de financement sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Restaurer la continuité piscicole en favorisant de l'aval vers l'amont	**Répartition des écoulements de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie (OR28)**	**Effacement ou équipement des ouvrages de répartition (moulin de Tric-Trac, minoterie et moulin sur le Mounet en sortie de St-Germain-de-M.)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Assurer la continuité écologique : volet piscicole

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				+	++	+		+++	++			+	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Amélioration de la continuité piscicole sur le complexe hydraulique Gères/Mounet, en intervenant sur des ouvrages et en restaurant des débits d'appels sur des bras de connexion.

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Etude projet et réglementaire (OR28-FA-EPR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR28-FA-T)						
Suivi (OR28-FA-S)						

PROBLEMATIQUE
La Gères et le Mounet sont jalonnés par des ouvrages hydrauliques, dont certains sont infranchissables ou difficilement franchissables pour l'Anguille. Compte tenu de l'existence de plusieurs bras parallèles et de bras connectant la Gères et la Mounet, il apparait possible de créer un linéaire permettant la circulation de cette espèce depuis la confluence de la Gères et la Devise jusqu'au bourg de S-Germain-de-M. Dans cet objectif, il convient de : - restaurer la continuité piscicole au niveau du moulin de Tric-Trac, en tenant compte des droits d'eau du moulin, - augmenter l'attractivité du bras de connexion Mounet/Gères au niveau de la Minoterie, - mettre en place une stratégie d'acquisition foncière entre la Gères et le Mounet en aval du bourg de St-Germain (cf. fiche action foncière), - après maîtrise du foncier, réaménager l'ouvrage de dérivation au niveau du moulin sur le Mounet en aval immédiat du bourg et augmenter l'attractivité de ce bras.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
		✓		✓

LOCALISATION

ACTION : REPARTITION DES ECOULEMENTS POUR UNE LIBRE CIRCULATION PISCICOLE SUR LE COMPLEXE HYDRAULIQUE DE TRIC-TRAC ET DE LA MINOTERIE

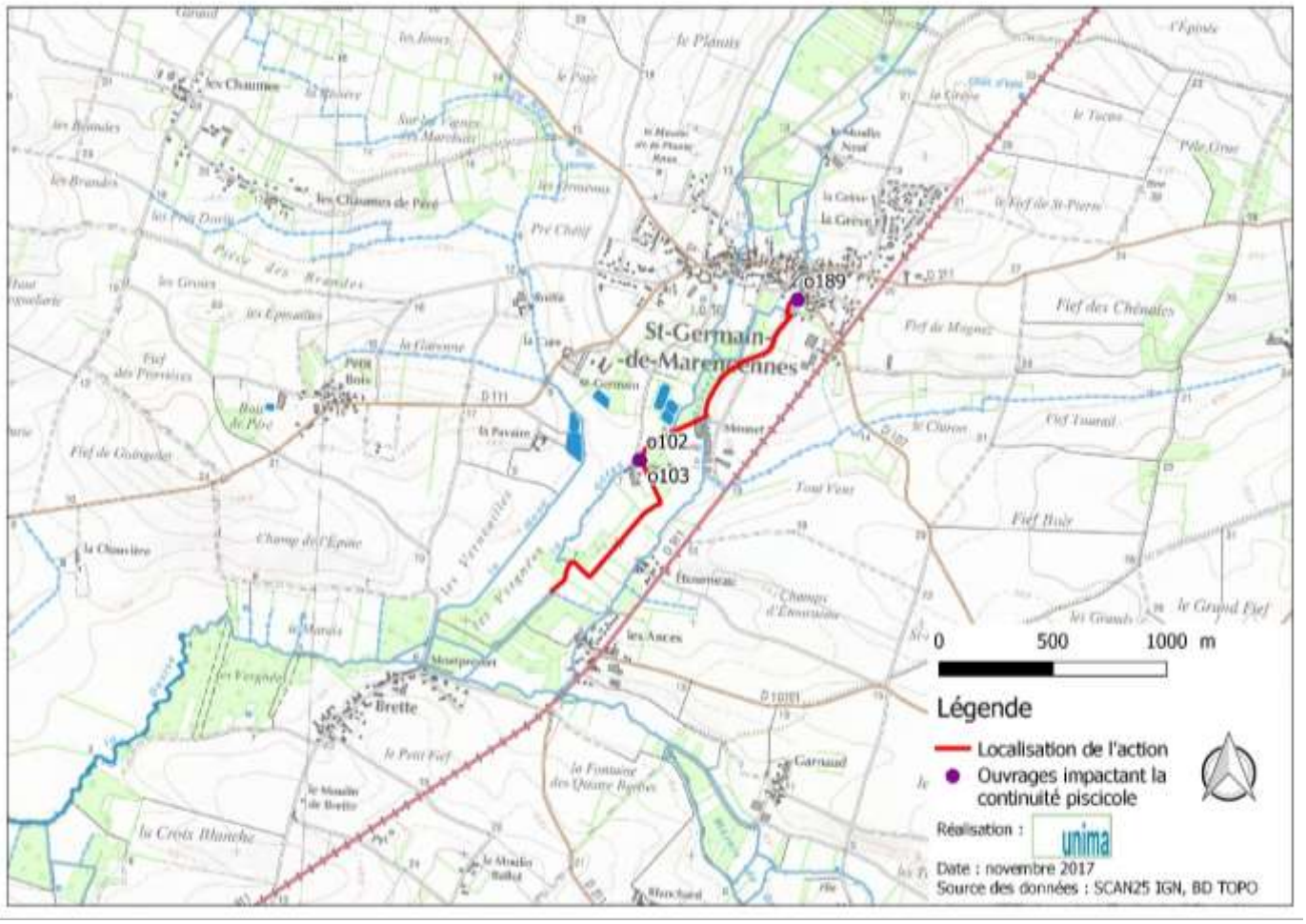

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Rubrique 3.1.2.0 R214-1 du code de l'environnement** : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.	Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m : **(A) projet soumis à autorisation**
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG) articles L.151-36 à L.151-40 du code rural	
	Droit d'eau du moulin de Tric-Trac : prise en compte, voire modification des droits d'eau	
FONCIER	Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Intégration de la composante hydromorphologique dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR12)
Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et le Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M. (OR19)
Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban (OR29)
Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale (OR23)
L214-17. Restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages sur la Devise (OR30)
Intégration de la composante sédimentaire dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR31)
Sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, fossés et zones humides (OR36)
Intégration de la composante halieutique dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR37)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
Restauration hydromorphologique du bras de la Gères en aval de Tric-Trac
Déplacement d'une partie du bras de connexion Gères/Mounet au niveau de la minoterie dans l'ancienne peupleraie
Gestion des écoulements dans la traversée du bourg de St-Germain-de-Marencennes (enjeux de continuité piscicole, hydraulique, paysagère)
Gestion du complexe hydraulique en amont de St-Germain-de-M.

MISE EN ŒUVRE

REFERENCE ACTION	**OR28-FA-EPR**
ACTION	Etude de type Projet et étude réglementaire pour préparer : - l'effacement du seuil à madriers au niveau de la prise d'eau du bras de dérivation du moulin de Tric-Trac, couplé au rechargement de la rampe de franchissement et la restauration hydromorphologique en amont immédiat du moulin, - le réaménagement de la confluence de la connexion Gères/Mounet au niveau de la minoterie (suppression d'une buse et réaménagement de la confluence pour améliorer l'attractivité du bras de connexion), - le réaménagement de la prise d'eau pour le bief de contournement du moulin sur le Mounet en aval immédiat du bourg de St-Germain-de-M., (gestion des madriers, réaménagement du lit)

DESCRIPTION

Les études de projet, fondées sur le programme arrêté, ont pour objet de :

- Préciser par des plans, profils en travers, profils en long, les formes des différents éléments du projet, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre.
- Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques.
- Préciser les tracés de travaux, coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages.
- Prévoir l'ordonnancement des travaux.
- Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet.
- D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant métré.
- Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation.
- Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

L'étude réglementaire veillera à la bonne intégration du projet vis-à-vis de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

Plan national de gestion de l'Anguille et la Zone d'Action Prioritaire (ZAP)

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

- ✓ Droits d'eau du moulin de Tric-Trac
- ✓ Acceptation des aménagements par les propriétaires des ouvrages et riverains à proximité
- ✓ Enquête publique

ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et Devise / Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	10%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Cellule migrateurs, Fédération de pêche 17, DDTM17			

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 1 an, à commencer en 2018. Instruction réglementaire : 1 an

COÛT	
JUSTIFICATIF	<u>Etude PRO :</u> ⇨ Ouvrage de Tric-Trac : étude incluant l'analyse de l'impact de l'effacement des madriers sur la ligne d'eau, la définition des aménagements hydromorphologiques liés et l'apport de granulats dans la rampe pour la rendre franchissable : 4 000 € ⇨ Confluence du bras de connexion Gères/Mounet au niveau de la minoterie et décalage du Mounet : 7 000 € HT ⇨ Ouvrage de prise d'eau du bief de contournement du moulin sur le Mounet en aval du bourg de St-Germain : 3 000 € HT <u>Etude réglementaire globale</u> : 6 000 € HT
COÛT TOTAL	20 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR28-FA-T**
ACTION	Réalisation des aménagements permettant une meilleure répartition des écoulements et une restauration de la continuité écologique sur l'aval de l'axe Gères/Mounet

DESCRIPTION
Les travaux consisteront : - sur Tric-Trac : ⇨ effacer les madriers au niveau de la prise d'eau du bras de dérivation du moulin de Tric-Trac, ⇨ réaliser un aménagement hydromorphologique sous forme de banquettes végétalisées, entre les madriers à effacer et la roue du moulin (30 mètres linéaires) et en amont de l'ouvrage (sur environ 50 ml), de manière à compenser la baisse de la ligne d'eau (environ 40 cm de diminution), ⇨ recharger la rampe de franchissement : celle-ci est aujourd'hui est composée de blocs d'environ 60 cm de diamètre, non jointifs, entre lesquels l'eau s'infiltre largement. Il convient donc de la recharger en matériaux de type 0-150 mm pour que combler les principaux interstices et permettre à l'Anguille de franchir la rampe. Un ré-engraissement de la fosse en aval de la rampe est également à prévoir. - sur la confluence du bras de connexion Gères/Mounet au niveau de la minoterie : ⇨ suppression de la buse et aménagement de la confluence de manière à créer une attractivité préférentielle vers le bras de connexion et faire remonter le poisson vers le Mounet ⇨ aménagement d'un nouveau bras de connexion du Mounet vers la Gères au niveau de la peupleraie en amont de la minoterie, avec création d'un lit sinueux. Cela permettrait de faire circuler préférentiellement le poisson sur des tronçons attractifs (Gères ⇔ bras de connexion ⇔ Mounet au niveau de la route) - prise d'eau pour le bief de contournement du moulin sur le Mounet en aval immédiat du bourg de St-Germain-de-M. : ⇨ effacer les madriers ⇨ augmenter la section mouillée de la prise d'eau (élargir l'ouvrage) ⇨ réaliser un aménagement hydromorphologique sous forme de banquettes végétalisées en amont de la prise d'eau ⇨ recharger le bras de contournement en matériaux gravelo-caillouteux de 3 à 20 cm débarrassé de fines et non anguleux. Une proportion de 80% Granulats <10 cm, 20% granulats >10 cm est préconisée.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Plan national de gestion de l'Anguille et la Zone d'Action Prioritaire (ZAP)

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Travaux à réaliser en dehors des périodes de reproduction – nidification (avril – juillet), privilégier les périodes de basses eaux, ✓ Acceptation des aménagements par les propriétaires des ouvrages et riverains à proximité ✓ Enquête publique

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI/SIAH de la Gères et Devise			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	10%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Cellule migrateurs, Fédération de pêche 17			

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux à réaliser sur 3 mois, si possible durant la période août-novembre (2020)

COÛT	
JUSTIFICATIF	⇨ Ouvrage de Tric-Trac : effacement (500 € HT), hydromorphologie (6 000 € HT), recharge manuelle (10 000 € HT) ⇨ Confluence du bras de connexion Gères/Mounet au niveau de la minoterie : suppression buse et transport en déchetterie (1 000 € HT) ; terrassement confluence et amont immédiat (5 000 € HT) ; ⇨ Acquisitions foncières (inclus dans action spécifique) ; ⇨ Création d'un nouveau bras de connexion (120 m environ, à 300 € HT / ml) : 48 000 € HT ⇨ Ouvrage de prise d'eau du bief de contournement du moulin sur le Mounet en aval du bourg de St-Germain : effacement (500 € HT), aménagement du bras de contournement pour assurer un courant d'attrait, un débit d'étiage avec une lame d'eau suffisante et préserver le droit du moulin (4 000 € HT) ⇨ Maîtrise d'œuvre (hors PRO) : 2 000 € ⇨ Imprévus : 13 000 €
COÛT TOTAL	90 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR28-FA-S**
ACTION	Suivi, évaluation (et entretien) des travaux permettant une meilleure répartition des écoulements et une restauration de la continuité écologique sur l'aval de l'axe Gères/Mounet

DESCRIPTION
- Indicateur de réalisation (concernant les études et les différentes phases des travaux) - Indicateur d'évaluation : ✓ Suivi tous les 3 ans des populations d'Anguille en aval de Tric-Trac et en amont (sur le Mounet en aval du moulin en sortie de St-Germain-de-M.). Evolution des aménagements (suivi hydromorphologique simple tous les ans : évolution spatio-temporelle de la granulométrie et du chenal d'étiage)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Suivis biologiques (AEAG, CD17, fédération de pêche 17)

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Autorisation préfectorale de pêche scientifique Suivi des populations d'anguille à réaliser en période de basses eaux

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI/SIAH de la Gères et de la Devise			
QUI REALISE L'ACTION	Fédération de pêche 17 / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Cellule migrateurs, Fédération de pêche 17			

DELAIS ET CALENDRIER
Suivi des populations d'Anguille : une campagne pour l'état initial (2018), une campagne après travaux (2022), une deuxième campagne après travaux (2025)

COÛT	
JUSTIFICATIF	Une campagne de pêche sur les 2 stations : 2 000 € HT
COÛT TOTAL	4 000 € HT sur le programme d'action 2028-2022 2 000 € HT à inscrire dans le prochain programme

REPARTITION DES COUTS – OR28									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR28-FA-EPR Etude projet et réglementaire	20 000	40%	8 000	20%	4 000	10%	2 000	30%	6 000
OR28-FA-T Travaux	90 000	40%	36 000	20%	18 000	10%	9 000	30%	27 000
OR28-FA-S Suivi et évaluation	6 000	40%	2400	20%	1 200	0	0	40%	2400
TOTAL	**116 000**		**46 400**		**23 200**		**11 000**		**35 400**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des aides sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Restaurer la continuité piscicole en priorisant de l'aval vers l'amont	**Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban (OR29)**	**Effacement de l'ouvrage**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Assurer la continuité écologique : volet piscicole

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				+	+++			+++	+++			-	+

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Restauration de la continuité écologique sur l'aval le plus en aval du bassin versant, sans impact important sur la ligne d'eau en amont (existence d'un seuil naturel à ce niveau)

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Etude projet et réglementaire (OR29-FA-EPR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR29-FA-T)						
Suivi (OR29-FA-S)						

PROBLEMATIQUE
La vanne de Chaban constitue l'ouvrage bloquant le plus en aval du bassin versant de la Gères et de la Devise. Il est positionné à l'interface entre la partie bassin versant de la Devise et canal de Charras, sur le tronçon de la Devise classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Créé dans l'objectif de limiter l'incidence de la gestion du canal de Charras sur la Devise en période de réalimentation des marais du Nord Rochefort (période d'étiage), l'ouvrage est majoritairement utilisé en surverse. Des écoulements en sousverse sont parfois réalisés lorsque les niveaux d'eau en amont sont hauts. Par ailleurs, il existe un seuil naturel marno-calcaire au niveau de l'ouvrage, qui, en dehors des périodes de réalimentation du marais, participe au maintien d'un niveau d'eau naturellement plus élevé de la Devise en amont. Enfin, lorsque l'ouvrage est en position basse, la ligne d'eau de la Devise est quasi plane jusqu'au clapet de la Chauvière, à environ 1,3 km en amont. Compte tenu du faible impact – a priori – sur les usages alentours (maïs irrigué, peupleraie), il est proposé d'effacer l'ouvrage, en procédant à un retrait de ses parties métalliques.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
				✓

LOCALISATION

ACTION : EFFACEMENT DE LA VANNE DE CHABAN

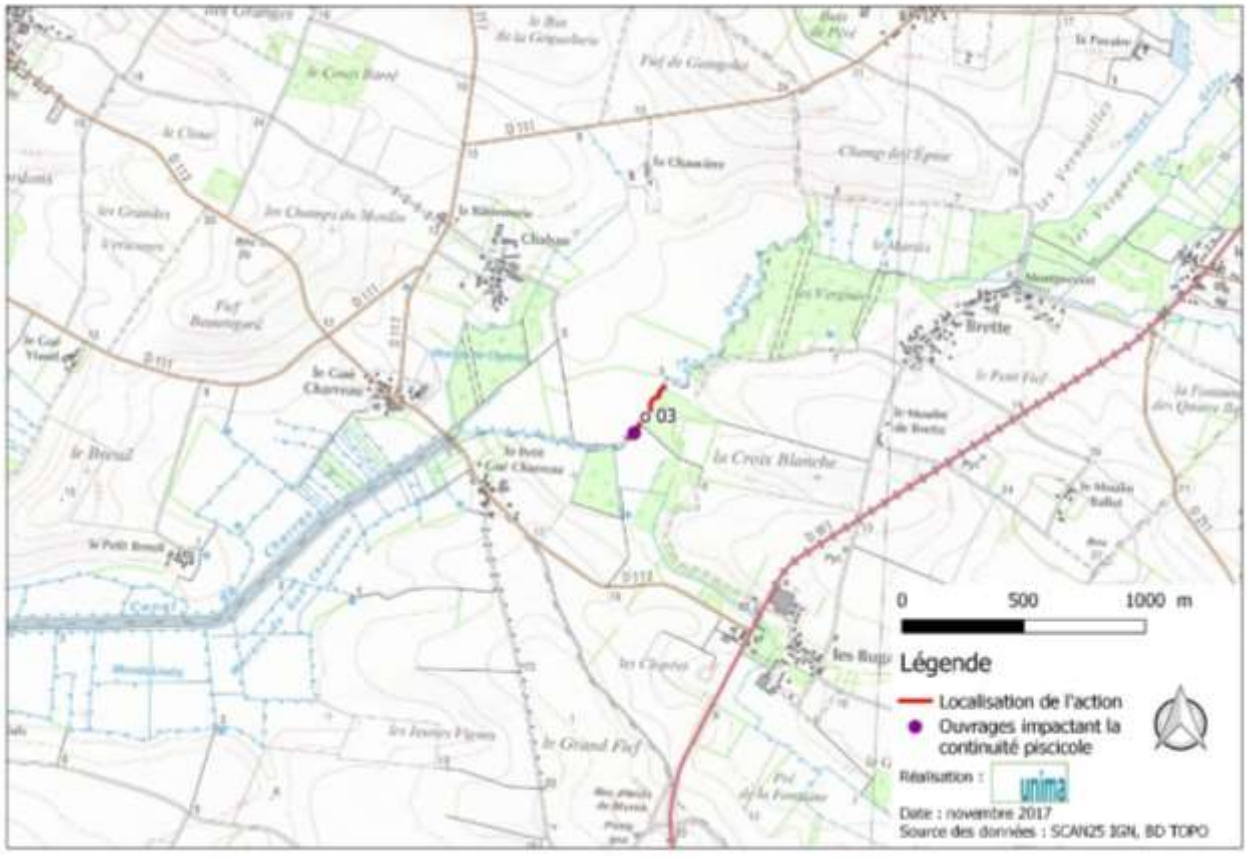

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Rubrique 3.1.2.0 R214-1 du code de l'environnement** : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.	Sur une longueur de cours d'eau supérieure à 100 m : **(A) projet soumis à autorisation**
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Intégration de la composante hydromorphologique dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR12)
Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale (OR23)
Répartition des écoulements de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie (OR28)
L214-17. Restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages sur la Devise (OR30)
Intégration de la composante sédimentaire dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR31)
Sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, fossés et zones humides (OR36)
Intégration de la composante halieutique dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR37)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
Suivi hydromorphologique en amont de l'ouvrage ; Restauration hydromorphologique le cas échéant ; Suivi des niveaux d'eau en aval (Gué Charreau) et en amont (clapet de la Chauvière) ; Suivis du front de colonisation des jeunes Anguilles.

MISE EN ŒUVRE

REFERENCE ACTION	**OR29-FA-EPR**
ACTION	Etude de type Projet et étude réglementaire pour préparer l'effacement de la vanne de Chaban

DESCRIPTION

Les études de projet, fondées sur le programme arrêté, ont pour objet de :

- Préciser par des plans, profils en travers, profils en long, les formes des différents éléments du projet, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre.
- Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques.
- Préciser les tracés de travaux, coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages.
- Prévoir l'ordonnancement des travaux.
- Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet.
- D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant métré.
- Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation.
- Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

Les études réglementaires veilleront à la bonne intégration du projet vis-à-vis :

- de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (notamment l'impact sur la ligne d'eau en amont et en aval)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

Plan de gestion du canal de Charras

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

- ✓ Impact de l'effacement sur les lignes d'eau amont et aval
- ✓ Acceptation des aménagements par les riverains à proximité

ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	30%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	AFB, Fédération de pêche 17, Cellule migrateurs			

DELAIS ET CALENDRIER

Etude sur 6 mois, à réaliser en 2018

COÛT

JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 7 jours-homme
COÛT TOTAL	4 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR29-FA-T**
ACTION	Retrait de la vanne

DESCRIPTION
Les travaux consisteront à retirer les parties métalliques de l'ouvrage : la double vantelle, les crémaillères, les mécanismes de commande et le cadre. La structure béton sera maintenue.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Plan national de gestion de l'Anguille et la Zone d'Action Prioritaire (ZAP)

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
A réaliser en dehors des périodes de réalimentation du marais et en dehors des périodes de hautes eaux de la Devise : privilégier l'automne.

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	30%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	-			

DELAIS ET CALENDRIER
Travaux sur 1 semaine, à réaliser à l'automne 2019.

COÛT	
JUSTIFICATIF	Transport d'engin, démantèlement, mise en déchetterie et retrait d'engin
COÛT TOTAL	5 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR29-FA-S**
ACTION	Evaluation des impacts de l'effacement de la vanne de Chaban

DESCRIPTION
Indicateur d'évaluation : ✓ Suivi hydromorphologique simple tous les 2 ans : évolution spatio-temporelle du gabarit du lit mineur et du chenal d'étiage ✓ Suivi des niveaux d'eau en aval (Gué Charreau) et en amont (clapet de la Chauvière) ✓ Appropriation par les riverains (enquête de satisfaction) ✓ Suivi des populations d'Anguille en aval de la vanne de Chaban et du clapet de la Chauvière

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Suivis biologiques (AEAG, CD17, fédération de pêche 17) Suivi des niveaux d'eau dans les marais Nord Rocheford

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Autorisation préfectorale de pêche scientifique

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
QUI REALISE L'ACTION	En régie / Fédération de pêche 17 / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	CREAA, Fédération de pêche 17			

DELAIS ET CALENDRIER
Suivi des populations d'Anguille : une campagne pour l'état initial (2018), une campagne après travaux (2022), une deuxième campagne après travaux (2025)

COÛT	
JUSTIFICATIF	Suivi hydromorphologique : 2 jours-homme / an, sur 2 années (2020 et 2022) Une campagne de piégeage (4 stations) : 2 500 € HT
COÛT TOTAL	5 000 € HT sur le programme d'action 2018-2022 2 500 € HT à inscrire sur le prochain programme

REPARTITION DES COUTS – OR29									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR29-FA-EPR Etude projet et réglementaire	4 000	40%	1600	20%	800	30%	1 200	20%	800
OR29-FA-T Travaux	5 000	40%	2 000	20%	1 000	30%	1 500	20%	1 000
OR29-FA-S Suivi et évaluation	7 500	40%	3 000	20%	1 500	0	0	20%	1 500
TOTAL	**14 000**		**6 600**		**3 300**		**2 700**		**3 300**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des aides sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Restaurer la continuité piscicole en priorisant de l'aval vers l'amont	**L214-17 : restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages sur la Devise (OR30)**	**Restauration de la continuité écologique sur le clapet de la Chauvière**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	SDAGE
ENJEU PRINCIPAL	Assurer la continuité écologique : volet piscicole

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				+	+			+++	+				

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Libre circulation piscicole au niveau des trois ouvrages les plus en aval du bassin – cas du clapet de la Chauvière

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Etude préalable (OR30-FA-EP)						
Etude projet et réglementaire (OR30-FA-PR)						
Instruction réglementaire						
Travaux (OR30-FA-T)						
Suivi (OR30-FA-S)						

PROBLEMATIQUE
La restauration de la continuité piscicole sur la Devise s'intéressera aux 3 ouvrages les plus en aval du bassin versant : la vanne de Chaban (cf. OR29), le clapet de la Chauvière et l'ouvrage de Brette (déjà aménagé pour son franchissement par l'Anguille). Le clapet de la Chauvière est maintenu en position basse depuis plusieurs années pour observer l'impact de cette position peu impactante pour la continuité sur l'hydromorphologie et l'hydraulique. Par ailleurs, l'effacement de la vanne de Chaban aura un impact sur la ligne d'eau amont jusqu'au pied du clapet. Lorsque les marais de Rochefort sont réalimentés, la hauteur de chute au niveau du clapet sera donc plus faible, tandis qu'elle pourrait augmenter lorsque les niveaux d'eau en aval sont abaissés. Il conviendra donc d'étudier les possibilités de restaurer la libre circulation piscicole au niveau du clapet selon plusieurs scénarii (effacement, équipement, contournement) et leurs impacts sur l'hydromorphologie et l'hydraulique.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

LOCALISATION

ACTION : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU NIVEAU DU CLAPET DE LA CHAUVIERE

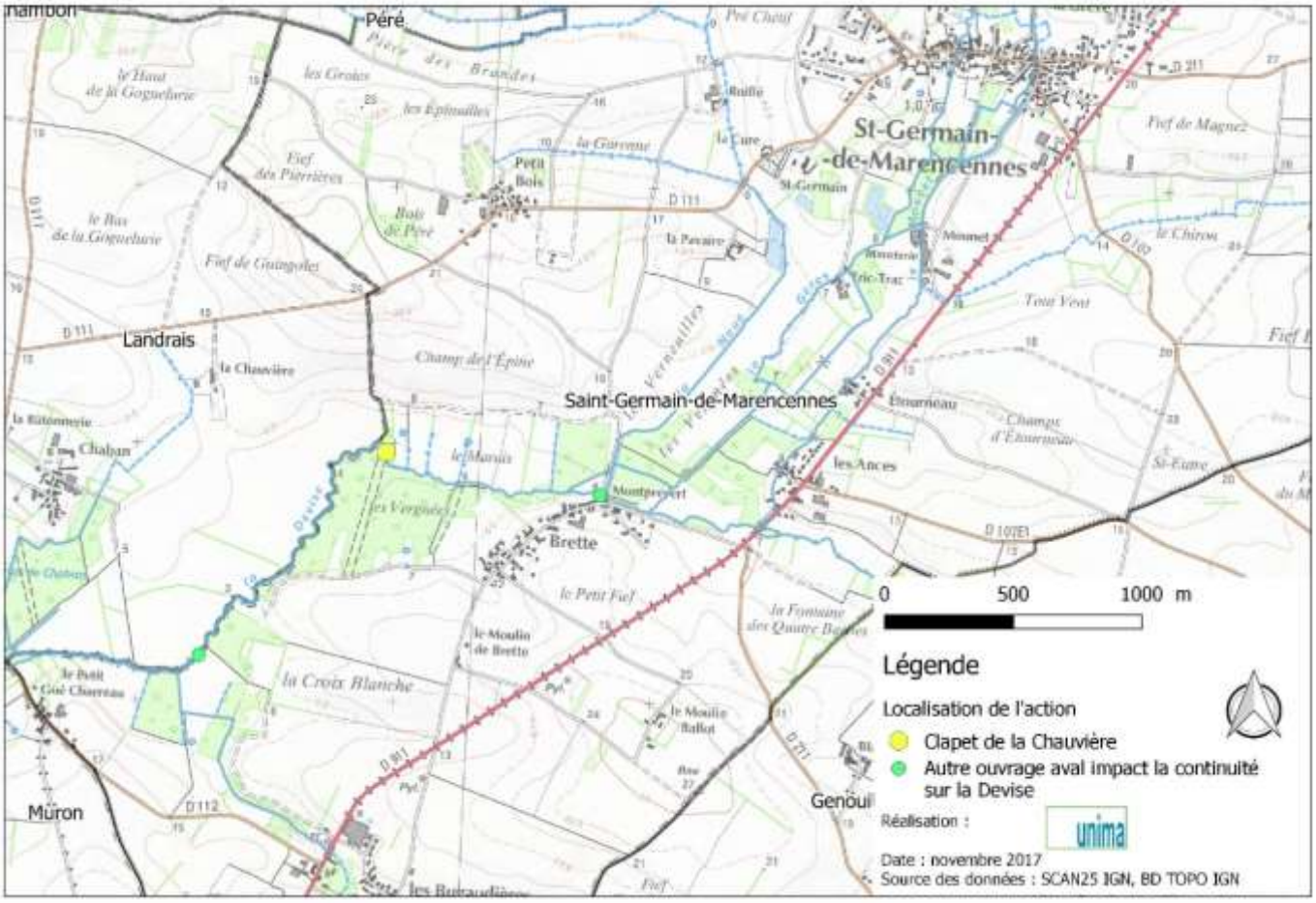

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Rubrique 3.1.2.0 R214-1 du code de l'environnement** : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.	Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m : **(D) projet soumis à déclaration**
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Intégration de la composante hydromorphologique dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR12)
Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale (OR23)
Répartition des écoulements de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie (OR28)
Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban (OR29)
Intégration de la composante sédimentaire dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR31)
Sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, fossés et zones humides (OR36)
Intégration de la composante halieutique dans les aménagements répondant à d'autres objectifs (OR37)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
Suivi hydromorphologique en amont de l'ouvrage Restauration hydromorphologique le cas échéant Suivis du front de colonisation des jeunes Anguilles

MISE EN ŒUVRE

REFERENCE ACTION	**OR30-FA-EP**
ACTION	Etude préalable à la restauration écologique au niveau du clapet de la Chauvière

DESCRIPTION
Une étude sera menée sur le clapet de la Chauvière, avec analyse des impacts de trois scenarii : effacement, aménagement, contournement. La phase 1 s'intéressera à l'identification des enjeux (hydraulique, continuité piscicole pour l'Anguille et espèces holobiotiques, continuité sédimentaire, activités liées à l'ouvrage, attachement historique autour de l'ouvrage, etc.). La phase 2 consistera en une esquisse des solutions et de leurs impacts sur les enjeux, avec modélisations de la ligne d'eau selon les différents scenarii. La phase 3 s'intéressera aux avant-projets : descriptifs détaillés, schémas, plans côtés, estimation des coûts, modalités de réalisations. L'étude devra permettre d'arrêter un choix de scénario.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Impact de l'effacement sur les lignes d'eau amont et aval ✓ Acceptation des aménagements par les riverains à proximité

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autre
⇨ Partie cours d'eau	40%	20%	30%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	AFB, Fédération de pêche 17, Cellule migrateurs			

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 6 mois, à réaliser en 2019.

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : 15 jours-hommes
COÛT TOTAL	8 500 € HT

REFERENCE ACTION	**OR30-FA-EPR**
ACTION	Etude de type projet et étude réglementaire pour préparer les travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du clapet de la Chauvière

DESCRIPTION
<u>Les études de projet, fondées sur le programme arrêté, ont pour objet de :</u> - Préciser par des plans, profils en travers, profils en long, les formes des différents éléments du projet, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. - Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques. - Préciser les tracés de travaux, coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages. - Prévoir l'ordonnancement des travaux. - Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet. - D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps, sur la base d'un avant métré. - Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation. - Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage. <u>Les études réglementaires veilleront à la bonne intégration du projet vis-à-vis :</u> - de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (notamment l'impact sur la ligne d'eau en amont et en aval)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
✓ Impact de l'effacement sur les lignes d'eau amont et aval ✓ Acceptation des aménagements par les riverains à proximité

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	30%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	AFB, Fédération de pêche 17, CREAA			

DELAIS ET CALENDRIER
Etude sur 6 mois à réaliser en 2020

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de l'étude : environ 10 jours-homme
COÛT TOTAL	5 500 € HT

REFERENCE ACTION	**OR30-FA-T**
ACTION	Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du clapet de la Chauvière

DESCRIPTION
Travaux selon le scenario arrêté en conclusion de l'étude préalable

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Plan national de gestion de l'Anguille et la Zone d'Action Prioritaire (ZAP)

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
A réaliser en dehors des périodes de réalimentation du marais et en dehors des périodes de hautes eaux de la Devise : privilégier l'automne.

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
MAITRISE D'ŒUVRE	Ingénierie publique / bureau d'études privé			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de terrassement, de restauration de milieux aquatiques et de création d'espaces publics			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	30%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	-			

DELAIS ET CALENDRIER
Durée à déterminer. Travaux à réaliser en 2021

COÛT	
JUSTIFICATIF	Selon scenario : 2 000 € (gestion/effacement) à 20 000 € (contournement/équipement)
COÛT TOTAL	20 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR30-FA-S**
ACTION	Evaluation des impacts de la restauration de la continuité écologique du clapet de la Chauvière

DESCRIPTION
Indicateur d'évaluation : ✓ Suivi hydromorphologique simple tous les 2 ans : évolution spatio-temporelle du gabarit du lit mineur et du chenal d'étiage ✓ Appropriation par les riverains (enquête de satisfaction) ✓ Suivi des populations d'Anguille en aval de la vanne de Chaban et du clapet de la Chauvière

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Suivis biologiques (AEAG, CD17, fédération de pêche 17) Suivi des niveaux d'eau dans les marais Nord Rocheford

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Autorisation préfectorale de pêche scientifique

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH de la Gères et de la Devise			
QUI REALISE L'ACTION	En régie / Fédération de pêche 17 / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	CREAA, Fédération de pêche 17			

DELAIS ET CALENDRIER
Suivi des populations d'Anguille : une campagne pour l'état initial (2018), une campagne après travaux (2022), une deuxième campagne après travaux (2025)

COÛT	
JUSTIFICATIF	Suivi hydromorphologique : 2 jours-homme / an, sur 2 années (2020 et 2022) Une campagne de piégeage (4 stations) : 2 500 € HT Action à mutualiser avec OR29-FA-S
COÛT TOTAL	Inclus dans OR29-FA-S

REPARTITION DES COUTS – OR30									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR30-FA-EP Etude préalable	8 500	40%	3400	20%	1 700	30%	2 550	20%	1 700
OR30-FA-EPR Etude projet et réglementaire	5 500	40%	2200	20%	1 100	30%	1 650	20%	1 100
OR30-FA-T Travaux	20 000	40%	8000	20%	4 000	30%	6000	20%	4 000
OR30-FA-S Suivi et évaluation	0	40%	0	20%	0	0	0	40%	0
TOTAL	**34 000**		**13600**		**6 800**		**10 200**		**6 800**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des aides sera opérée entre le Département et la Région.

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Sensibiliser la population aux problématiques environnementales liées aux cours d'eau et la faire participer au maintien du cadre de vie	**Sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques en lien avec les milieux aquatiques et zones humides**	**Mettre en place une stratégie de communication**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	SDAGE
ENJEU PRINCIPAL	Maintien des usages, du cadre de vie et loisirs

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE											+	+++	+

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Sensibilisation de la population aux bonnes pratiques en milieux aquatiques et zones humides pour une préservation du cadre de vie, et une atteinte facilitée des objectifs de qualité des eaux et des milieux

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation/Communication						
Etude préalable						
Etude projet et réglementaire						
Instruction réglementaire						
Travaux						
Suivi						

PROBLEMATIQUE
La qualité des milieux aquatiques et des zones humides peut être affectée par des actions inadéquates liées à un manque de connaissance du fonctionnement et de la sensibilité de ces milieux. Il s'agit ici de sensibiliser la population pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans un objectif de maintien du cadre de vie.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
		✓		✓

LOCALISATION
Périmètre du bassin versant de la Gères et de la Devise

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	**Non concerné par les rubriques de l'article R214-1 du code de l'environnement**	
	Pas de nécessité d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Sans objet	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
OR26 Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires ; OR35 Sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les milieux aquatiques

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
RAS

MISE EN ŒUVRE	
REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C1**
ACTION	Intégrer les problématiques « cours d'eau » dans une lettre d'information

DESCRIPTION
Une lettre d'information pourrait être créée pour informer les partenaires des actions du SIAH. La lettre d'information devra être disponible dans toutes les collectivités locales concernées par le bassin versant (communes, communautés de communes, conseil départemental…). Le rythme de parution sera d'une lettre par an et le nombre d'exemplaires sera de 500 exemplaires édités par an. Différentes rubriques informeront sur les secteurs où des interventions sont prévues, ainsi que les modes de financement.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Synergie intercommunale

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	SIAH/Structure compétente GEMAPI assisté le cas échéant d'un prestataire externe : Ingénierie publique / bureau d'études privé			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Graphiste, photographe			

DELAIS ET CALENDRIER
Elaboration sur 1 an, d'ici fin année N. A renouveler chaque année

COÛT	
JUSTIFICATIF	Etude de conception, rédaction et mise en forme - Edition
COÛT TOTAL	10 000€ HT

REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C2**
ACTION	Editer un guide du riverain du bassin de la Gères et de la Devise

DESCRIPTION
Ce guide aura pour but de donner des conseils pratiques et de rappeler la réglementation aux riverains (propriétaires et/ ou exploitants, élus) qui souhaitent engager des travaux en bordure de cours d'eau. Il pourrait se présenter sous forme de fiches thématiques. Les thèmes pouvant être abordés sont multiples : entretien de la végétation des berges, clôtures et abreuvoirs, plantation d'arbres et arbustes locaux, stabilisation et renforcement des berges, ouvrages hydrauliques, espèces envahissantes, zones humides et réglementation, etc. Il conviendra de rendre disponible le guide par téléchargement internet et d'en éditer environ 1000 exemplaires, pour une large diffusion dans les mairies à partir de la deuxième année du contrat.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Prestataire externe			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Graphiste, Maquettiste			

DELAIS ET CALENDRIER
Elaboration sur 1 an, d'ici fin année N.

COÛT	
JUSTIFICATIF	Etude de conception, rédaction et mise en forme - Edition
COÛT TOTAL	7 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C3**
ACTION	Réaliser des animations auprès des scolaires

DESCRIPTION
Le SIAH pourra proposer des animations à destination des scolaires du cycle 3, afin de sensibiliser les enfants à la préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et à la notion d'appartenance à un bassin versant. Un rythme de 2 sorties par an, soit 8 sur la durée du contrat en commençant la deuxième année, parait envisageable. Ces interventions pourront être organisées en partenariat avec l'EPTB Charente, la Fédération de Pêche de Charente-Maritime, etc. Des livrets pourront être élaborés, à destination des enseignants et des enfants. La création et l'édition des supports sont estimées à 1 000€ HT.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Synergie avec les programmes scolaires – intégration de l'animation dans le projet pédagogique de l'école

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Prestataire externe spécialisé en animation ou Technicien Médiateur de Rivière			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Concepteur d'outils d'animation			

DELAIS ET CALENDRIER
2 animations par an jusqu'à l'année N+5

COÛT	
JUSTIFICATIF	Volume de temps nécessaire à l'animateur – Edition des supports d'animation
COÛT TOTAL	6 000€ HT

REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C4**
ACTION	Organiser des journées de sensibilisation sur le terrain

DESCRIPTION
En partenariat avec les acteurs du territoire, le SIAH pourra organiser deux journées de sensibilisation auprès de riverains, exploitants, élus, pêcheurs, ou autres acteurs de l'eau sur le territoire. Différentes thématiques seront abordées (gestion des zones humides, gestion des espèces végétales invasives, gestion des ouvrages manœuvrables pour assurer la continuité piscicole lors des périodes les plus importantes pour la montaison et la dévalaison, etc.).

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Partenariats avec les acteurs du territoire et les acteurs de l'eau menant des actions sur le bassin versant

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Technicien Médiateur de Rivière			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Autres acteurs de l'eau			

DELAIS ET CALENDRIER
Organisation de deux journées sur la durée du contrat

COÛT	
JUSTIFICATIF	Préparation et animation des deux journées par le Technicien Médiateur de Rivière - Edition et envoi des invitations - communication
COÛT TOTAL	8 000€ HT

REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C5**
ACTION	Organiser des journées « retours d'expériences »

DESCRIPTION
Des journées seront organisées sur le territoire du SIAH ou sur des territoires voisins, dans l'objectif de partager des expériences de restauration ambitieuses ou innovantes. L'objectif est de sensibiliser les élus sur les possibilités d'intervention et les conséquences à court et moyen termes sur les milieux aquatiques et les usages liés. Les thématiques abordés pourront être la restauration de la continuité écologique, la restauration morphologique de têtes de bassins versants, la création de zones tampon à des rejets de STEP ou de drainage, etc. Sur la durée du contrat, deux journées de ce type pourraient être mises en place (une par an en moyenne).

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Partenariats avec les acteurs du territoire et les acteurs de l'eau menant des actions sur le bassin versant

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Technicien Médiateur de Rivière			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Autres acteurs de l'eau			

DELAIS ET CALENDRIER
Organisation de deux journées sur la durée du contrat

COÛT	
JUSTIFICATIF	Préparation et animation des deux journées par le Technicien Médiateur de Rivière - Edition et envoi des invitations - communication
COÛT TOTAL	8 000€ HT

REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C6**
ACTION	Mettre en place des panneaux routiers d'information

DESCRIPTION
Dans l'objectif d'une meilleure appropriation du concept de bassin versant par les habitants, le SIAH pourra solliciter la Direction des Infrastructures Départementales pour compléter la mise en place de panneaux réglementaires pour la dénomination des cours d'eau (code E32)..

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Partenariat avec la Direction des Infrastructures Départementales

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Réglementation relative à l'installation des panneaux routiers à respecter

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Prestataire externe			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Direction des Infrastructures Départementales			

DELAIS ET CALENDRIER
Pose de 10 panneaux par an pendant trois ans, de l'année N+1 à l'année N+4

COÛT	
JUSTIFICATIF	Conception des panneaux et installation selon la localisation validée par le SIAH et la Direction des Infrastructures Départementales
COÛT TOTAL	10 000€ pour 30 panneaux

REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C7**
ACTION	Créer et animer un site internet pour le SIAH

DESCRIPTION
Pour favoriser la diffusion de ses éléments de communication, il parait important que le SIAH crée et anime un site Internet. Le site Internet contiendra plusieurs pages sur l'organisation du Syndicat, les cours d'eau et leurs bassins versants, les actions du syndicat, la communication mise en œuvre, la réglementation sur les milieux aquatiques, etc.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Prestataire externe			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Webmaster, graphiste			

DELAIS ET CALENDRIER
Création du site web sur 6 mois pour mise en ligne fin N+1

COÛT	
JUSTIFICATIF	Commande de création de site Web à un prestataire spécialisé – Rédaction des éléments du site – mise à jour du site
COÛT TOTAL	15 000 €

REFERENCE ACTION	**OR36-FA-C8**
ACTION	Installation de panneaux de communication

DESCRIPTION
Sur les sites accessibles au public, des panneaux de communication seront installés pour sensibiliser le grand public sur le fonctionnement des cours d'eau et les milieux aquatiques. Certains pourront être installés sur des sites ayant fait l'objet de travaux de restauration de l'hydromorphologie, de la continuité écologique, ou de la ripisylve. Ces panneaux présenteront spécifiquement le projet de restauration, mettant en scène par des photographies le cours d'eau avant restauration. L'intérêt environnemental et paysager des aménagements réalisés sera mis en avant, notamment à l'échelle du bassin versant (par exemple : réouverture de la continuité piscicole sur x mètres linéaires jusqu'à la confluence avec tel ou tel cours d'eau). L'estimation de coût se base sur la réalisation de 10 panneaux.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH/Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	Prestataire externe en partenariat avec le Technicien Médiateur de Rivière			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	50%	0	5000€ max par an pour les actions de communication non récurrente	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Graphiste, Maquettiste, Conception de panneaux			

DELAIS ET CALENDRIER
6 mois pour la réalisation de 5 panneaux. Les panneaux d'information du patrimoine existant peuvent être installées dès l'année N+1 à N+2 Les panneaux de valorisation des travaux réalisés seront installés à partir de N+3 à >N+5 en fonction des résultats des travaux

COÛT	
JUSTIFICATIF	Rédaction - Conception graphique des panneaux – Fabrication des panneaux - Installation
COÛT TOTAL	15 000 € pour 10 panneaux

REPARTITION DES COUTS – OR36									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR36-FA-C1 Intégrer les problématiques « cours d'eau » dans une lettre d'information	10000	50%	5 000	0	0	0	0	50%	5 000
OR36-FA-C2 Editer un guide du riverain du bassin de la Gères et de la Devise	7000	50%	3 500	0	0	0	0	50%	3 500
OR36-FA-C3 Réaliser des animations auprès des scolaires	6000	50%	3 000	0	0	0	0	50%	3 000
OR36-FA-C4 Organiser des journées de sensibilisation sur le terrain	8000	50%	4 000	0	0	0	0	50%	4 000
OR36-FA-C5 Organiser des journées « retours d'expériences »	8000	50%	4 000	0	0	0	0	50%	4 000
OR36-FA-C6 Mettre en place des panneaux routiers d'information	10000	50%	5 000	0	0	0	0	50%	5 000
OR36-FA-C7 Créer et animer un site internet pour le SIAH	15000	50%	7 500	0	0	30%	5000	20%	2 500
OR36-FA-C8 Installation de panneaux de communication	15000	50%	7 500	0	0	0	0	50%	7 500
TOTAL	**79000**	**50%**	**39 500**	**0**	**0**	**0**	**5000**	**46,25%**	**34 500**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Valoriser le cadre paysager et patrimonial de la Gères, du Mounet et de la Devise	**Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village (OR39)**	**Plantations le long de la Gères**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Maintien des usages, du cadre de vie et des loisirs

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				+	+							++	

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Amélioration du cadre paysager autour de la Gères en aval de St-Mard (vues depuis la rue de la Fontaine des Pélerins, notamment)

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Travaux (OR39-FA-T)						
Suivi (OR39-S)						

PROBLEMATIQUE
En aval de St-Mard, la Gères présente un tracé rectiligne sans ripisylve sur environ 400 m. Elle est bordée par deux parcelles en grandes cultures. L'absence de végétation rivulaire a pour conséquence une absence de repère visuelle qui pourraient témoigner de la présence du cours d'eau, en particulier depuis la rue de la Fontaine des Pélerins (qui longe le cimetière). Pour améliorer le cadre paysager localement, il est donc proposer de planter une ripisylve sur ce secteur.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
				✓

LOCALISATION

ACTION : MISE EN VALEUR DES ABORDS DE ST-MARD : PLANTATION D'UNE RIPISYLVE LE LONG DE LA GERES

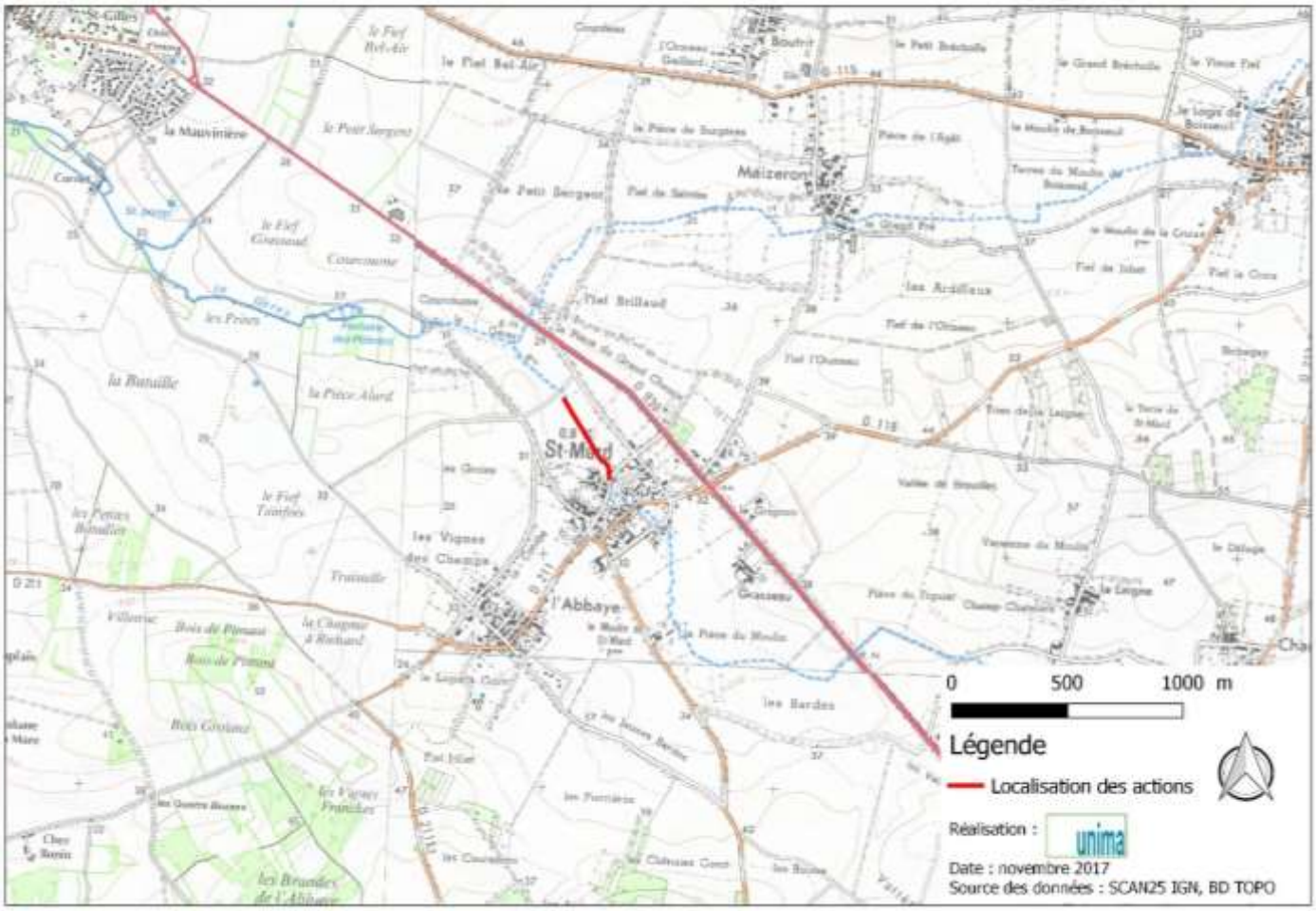

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	Non concerné par l'article R214-1 du code de l'environnement	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG) articles L.151-36 à L.151-40 du code rural	
FONCIER	Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les milieux aquatiques (OR35)
Plantation de ripisylve sur des secteurs qui en sont dépourvus (OR14)

ETUDES COMPLEMENTAIRES
RAS

SUITES A DONNER
Entretien de la ripisylve (cf. OR13)

MISE EN ŒUVRE

REFERENCE ACTION	**OR39-FA-T**
ACTION	Plantation de ripisylve le long de la Gères en aval du bourg de St-Mard pour mise en valeur paysagère

DESCRIPTION

L'action consiste à planter une ripisylve en rive gauche de la Gères, sur 400 mètres linéaires en aval du bourg de St-Mard. La densité sera d'environ 3 plants sur 5 mètres linéaires, avec une espèce arborescente tous les 10 mètres linéaires.

Les essences plantées devront être locales et variées (si possible provenant de pépinières locales ou de boutures de sujets déjà présents le long des cours d'eau), adaptées au type de sol et au degré d'humidité.

Exemples d'espèces autochtones :

Espèces arborescentes		**Espèces arbustives**	
Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	**Nom scientifique**	**Nom vernaculaire**
Acer platanoides	Erable plane (m)	*Cornus sanguinea*	Cornouiller sanguin (m)
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore (h)	*Corylus avellana*	Noisetier (m)
Fraxinus excelsior	Frêne commun (h)	*Crataegus monogyna*	Aubépine (m)
Prunus avium	Merisier (m)	*Evonymus europaeus*	Fusain (m)
Salix alba	Saule blanc (H)	*Prunus spinosa*	Prunelier (m)
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles (m)	*Rosa canina*	Eglantier (m)
		Salix caprea	Saule marsault (h)
		Sambucus nigra	Sureau noir (m)
h : espèce mésohygrophile (milieu et sommet de berge)		*Viburnum lantana*	Viorne lantane (m)
m : espèce mésophile (sommet de berge, haie vive)		*Viburnum opulus*	Viorne obier (m)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

Programme « Entretien et Valorisation de l'arbre », porté par la Chambre d'agriculture 17

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

Communication préalable avec les propriétaires et exploitants
Plantations à l'automne
Veiller à bien arroser les plants lors de la première année

ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI			
MAITRISE D'ŒUVRE	RAS			
QUI REALISE L'ACTION	Entreprise de réinsertion locale / Paysagiste			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Chambre d'agriculture 17			

DELAIS ET CALENDRIER

Plantation à l'automne 2019, sur deux semaines

COÛT

JUSTIFICATIF	Coût moyen de plantation (inclus achat de plant) : 12.5 € / ml Entretien : non chiffrable précisément. A inclure dans un programme d'action suivant
COÛT TOTAL	5 000 € HT

REFERENCE ACTION	**OR39-FA-S**
ACTION	Suivi de l'action de plantation de ripisylve le long de la Gères en aval du bourg de St-Mard pour mise en valeur paysagère

DESCRIPTION
L'action consiste à réaliser une enquête de satisfaction auprès des habitants de St-Mard sur leur perception des travaux réalisés (plantation).

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
RAS

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
RAS

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	En régie			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	Chambre d'Agriculture 17, association Prom' haies			

DELAIS ET CALENDRIER
Suivi à réaliser 3 ans après les plantations

COÛT	
JUSTIFICATIF	Enquête auprès des habitants : 2 jours-homme
COÛT TOTAL	1 000 € HT

REPARTITION DES COUTS – OR39									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR39-FA-T Travaux	5 000	40%	2 000	20%	1 000	0	0	40%	2 000
OR39-FA-S Suivi	1 000	40%	400	20%	200	0	0	40%	400
TOTAL	**6 000**		**2 400**		**1 200**		0		**2 400**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Assurer la lutte contre les espèces envahissantes	**Gestion de massifs de Renouée du Japon sur le Mounet et la Gères (OR42)**	**Traitement d'élimination selon un protocole de bouturage de saules à forte densité. (Sc.3)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Lutte contre les espèces envahissantes

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				++	++	+	+					++	+++

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Eviter la dissémination et l'expansion de la renouée du Japon (Fallopia japonica)

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Travaux (OR42-FA-T)						
Suivi (OR42-FA-S)						

PROBLEMATIQUE
La structure d'insertion locale (Association d'Insertion Surgérienne Gères-Devise) gère les foyers de renouée du Japon par une coupe annuelle, ainsi la fructification est limitée. Huit foyers ont été identifiés lors du diagnostic. Le risque est une dissémination importante sur le bassin versant notamment de la Gères à partir de quelques foyers. D'autre part, un traitement sur des espaces confinés est beaucoup moins onéreux sur le long terme que des traitements sur de longs linéaires. Héliophile donc sensible au manque de lumière, il convient de proposer un itinéraire technique consistant à confiner puis épuiser les foyers de renouée du Japon (*Fallopia japonica*) par ombrage.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
				✓

LOCALISATION

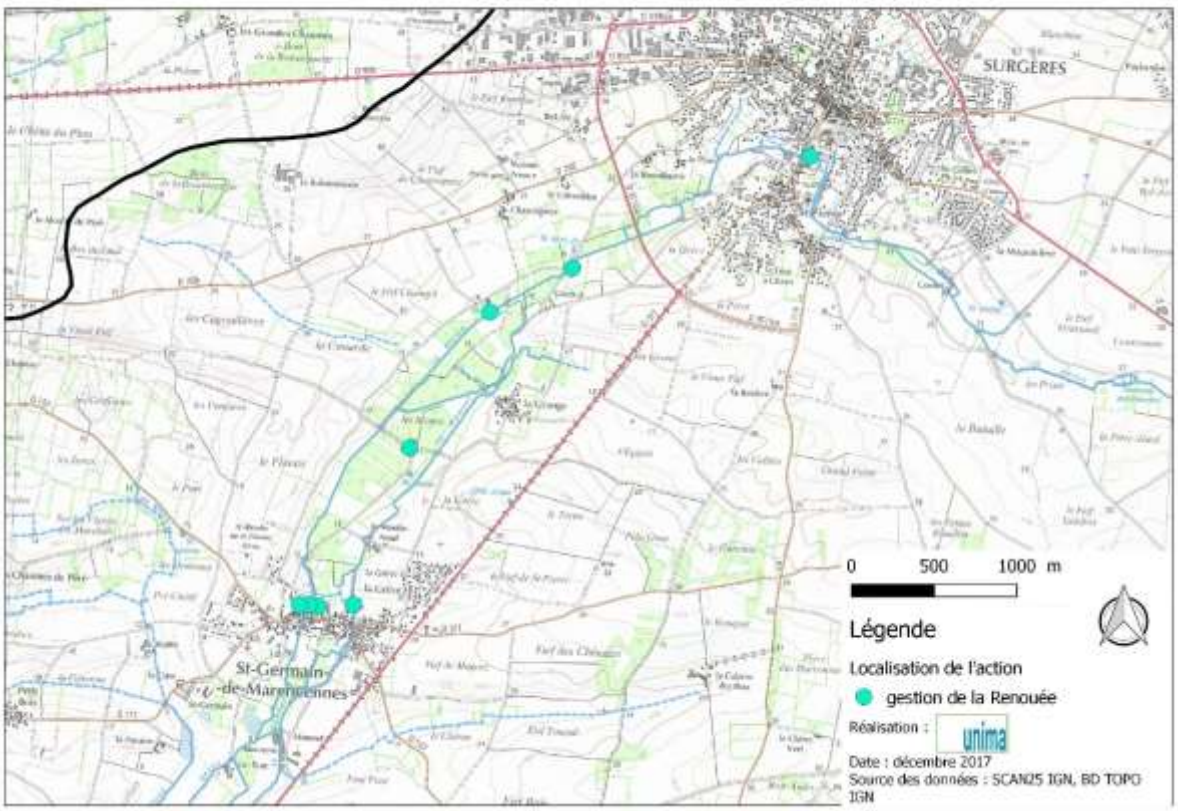

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	Non concerné par l'article R214-1 du code de l'environnement	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles publiques Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus (OR14)
Sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les milieux aquatiques (OR35)
Amélioration des connaissances sur la dynamique de présence des espèces invasives (OR41)
Sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, fossés et zones humides (OR36)
La surveillance sera assurée par le technicien de rivières.

ETUDES COMPLEMENTAIRES
Non concerné

SUITES A DONNER
Non concerné

REFERENCE ACTION	**OR42-FA-T**
ACTION	Traitement d'élimination des foyers de la renouée du Japon selon un protocole de bouturage de saules à forte densité

DESCRIPTION
La renouée du Japon est une espèce rudérale. D'origine exotique et envahissante avec des capacités de développement hors du commun sous nos latitudes : grande profondeur d'enracinement, système de rhizomes, grande hauteur étouffant les autres plantes. Très dense, elle empêche l'installation d'autres plantes. L'itinéraire technique proposé est le suivant et se fonde sur la réinstallation d'une ripisylve à terme: ✓ criblage de la terre pour éliminer une partie des rhizomes ; ✓ pose d'un géotextile étanche à la lumière ; ✓ plantation à forte densité de saules de boutures de 1, 5 m de hauteur. (l'objectif étant de priver le sol de la lumière) ; ✓ incinération des rhizomes. ✓ enlèvement de la bâche au bout de quelques années

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Sensibiliser les acteurs locaux à travers les outils de l'ORENVA Stratégie Nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes 2017 L 411-5 à 411-10 du code de l'Environnement

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Précaution lors des perforations de la bâche pour limiter l'ouverture juste au diamètre des boutures. L'itinéraire est fonctionnel sur des espaces limités L'efficacité de la méthode reste à prouver par un bilan des retours d'expériences. Celui-ci pourra être effectué par le technicien médiateur de rivières

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC Aunis Sud ou structure compétente PI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / ORENVA			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40 %	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	CD17 /ORENVA			

DELAIS ET CALENDRIER

COÛT	
JUSTIFICATIF	8 foyers de 2 ou 3 ares maxi : 2000 € /foyer Imprévus 2000 €
COÛT TOTAL	18 000 €

REFERENCE ACTION	**OR42 -FA-S**
ACTION	Suivi du traitement d'élimination de la renouée du Japon

DESCRIPTION
Indicateur de réalisation des travaux Indicateur de suivi ✓ Pourcentage de rejets de renouée du Japon sur les foyers traités (tous les ans pendant 3 ans puis une fois tous les 3 ans soit **5 suivis** sur 10 ans.) ✓ Apparition de nouveaux foyers. (référent : technicien de rivières)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Diffusion du retour d'expériences

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
L 411-5 à 411-10 du code de l'Environnement : protocole de nettoyage des engins.

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC Aunis Sud ou structure compétente PI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / ORENVA			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	0	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES				

DELAIS ET CALENDRIER
5 suivis sur 10 ans, à partir de l'année n+1

COÛT	
JUSTIFICATIF	800 € /an soit 1.5 jour /homme Imprévu : 100 €
COÛT TOTAL	2 500 €

REPARTITION DES COUTS – OR42									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR42-FA-T Travaux	18 000	40 %	7 200	0 %	0	0	0	60 %	10 800
OR42-FA-S Suivi et évaluation	2 500	40 %	1 000	0 %	0	0	0	60 %	1500
TOTAL	**20 500**		**8 200**		**0**		0		**12 300**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Assurer la lutte contre les espèces envahissantes	**Gestion de la Jussie sur l'aval de la Devise et sur la Noue (OR43)**	**Arrachage annuel combiné à une surveillance (2 campagnes). (Sc.3)**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitation locale
ENJEU PRINCIPAL	Lutte contre les espèces envahissantes

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				++	++	+	+					++	+++

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Eviter la dissémination et l'expansion de la jussie (*Ludwigia sp*)

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Travaux (OR43-FA-T)						
Suivi (OR43-FA-S)						

PROBLEMATIQUE

La jussie (*Ludwigia sp*) est un fléau dans les marais atlantiques et sur de nombreux bassins-versants. La régie de l'UNIMA effectue des campagnes d'arrachages selon le protocole ORENVA. C'est une macrophyte qui favorise la sédimentation et modifie la physico-chimie du cours d'eau lors de sa dégradation (baisse de l'oxygène).

Trois secteurs sont identifiés sur le réseau hydrographique par la jussie :

- ✓ La Noue suite à une dissémination à partir d'étangs privés en tête de bassin ;
- ✓ La Gères aval à partir de la confluence de la Noue jusqu'au Gué Charreau ainsi qu'un affluent en rive gauche confluent au droit de l'ouvrage de Chaban ;
- ✓ Le bief de Charmeneuil est également concerné.

La jussie tend à se développer sur le bassin de la Gères-Devise, il convient donc à défaut d'éradiquer l'espèce très difficile au regard des connaissances acquises sur l'espèce, de la confiner et limiter son impact sur les milieux aquatiques.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
				✓

LOCALISATION

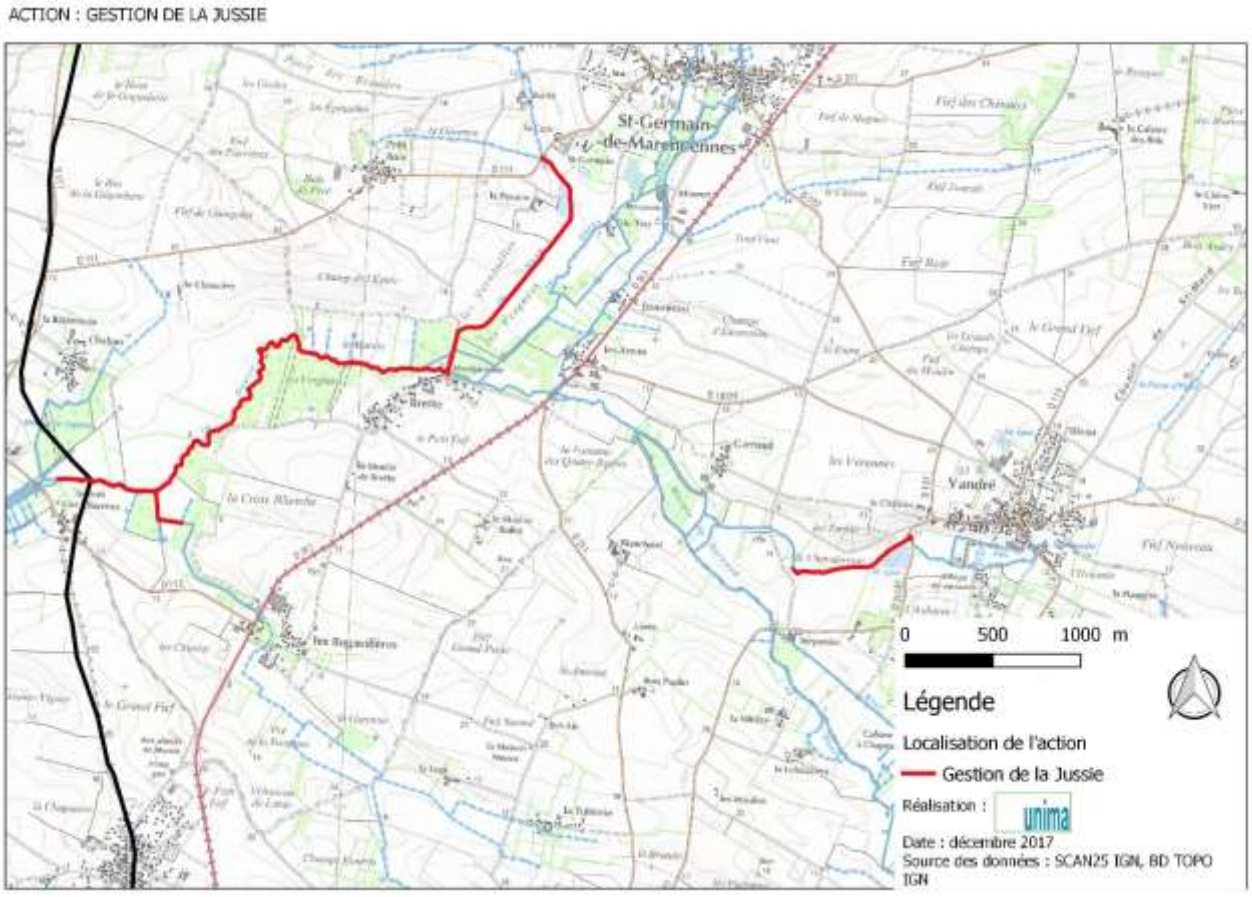

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	Non concerné par l'article R214-1 du code de l'environnement	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	
FONCIER	Parcelles publiques Parcelles privées	

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN

Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus (OR14)

Sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les milieux aquatiques (OR35)

Amélioration des connaissances sur la dynamique de présence des espèces invasives (OR41)

Sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, fossés et zones humides (OR36)

Sensibilisation des propriétaires d'étang privé par le technicien de rivière (OR51) La surveillance sera assurée par le technicien de rivières.

ETUDES COMPLEMENTAIRES
Non concerné

SUITES A DONNER
Non concerné

REFERENCE ACTION	**OR43-FA-T**
ACTION	Traitement de confinement des foyers de jussie (*Ludwigia sp*)

DESCRIPTION
D'origine exotique et envahissante, la jussie est une espèce héliophile à fort recouvrement. Le scenario prévoit d'intensifier les arrachages et combiner ses campagnes à une surveillance accrue du réseau pour agir dès l'apparition de pieds de jussie sur des secteurs intacts. Cette stratégie permet de diminuer drastiquement les coûts de lutte contre cette plante. En effet, une trop grande dispersion impose tout ou tard d'investir dans la lutte proportionnellement à son développement. L'itinéraire technique proposé est le suivant et se fonde sur la réinstallation d'une ripisylve à terme: ✓ Deux campagnes d'arrachage sur les linéaires de cours d'eau selon le protocole ORENVA ✓ Suivi du linéaire de détection de nouveaux foyers ; Sensible à la privation de lumière, la combinaison avec la replantation de ripisylve sur les secteurs dépourvus (ombrage) contribue également à la stratégie de lutte.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Sensibiliser les acteurs locaux à travers les outils de l'ORENVA Stratégie Nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes 2017 L 411-5 à 411-10 du code de l'Environnement

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Respect du protocole technique d'arrachage

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CDC Aunis Sud ou structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Ingénierie publique / ORE / FMA			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40 %	20%	20%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	CD17 /ORENVA			

DELAIS ET CALENDRIER
Tous les ans

COÛT	
JUSTIFICATIF	8000 € la première année, + 6000 € l'année suivante, 4000 € les suivantes Imprévus 4000 €
COÛT TOTAL	30 000 €

REFERENCE ACTION	**OR43 -FA-S**
ACTION	Suivi du traitement du confinement de la jussie

DESCRIPTION
Indicateur de réalisation des travaux : litrage de jussie arraché Indicateur de suivi ✓ Distribution et évaluation de la densité selon le protocole ORENVA (tous les ans pendant 5 ans)

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Diffusion du retour d'expériences

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
L 411-5 à 411-10 du code de l'Environnement : protocole de nettoyage des engins en cas de travaux sur zones infestées

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Structure compétente GEMAPI			
QUI REALISE L'ACTION	En régie / Ingénierie publique			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	40%	20%	0%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	FMA			

DELAIS ET CALENDRIER
Suivi tous les ans pendant 5 ans

COÛT	
JUSTIFICATIF	1000 € /an soit 2 jour /homme (mutualisation avec d'autres actions)
COÛT TOTAL	5000 € sur 5 ans

REPARTITION DES COUTS – OR43

ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR43-FA-T Travaux	26 000	40 %	10400	20 %	5 200	20%	5200	20 %	6 000
OR43-FA-S Suivi et évaluation	5 000	40 %	2 000	20 %	1 000	0%	0	40 %	2 000
TOTAL	**35 000**		**12 400**		**6 200**		**5200**		**8 000**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Tous	**Mise en place d'une stratégie foncière (OR50)**	**Réaliser une veille foncière, en partenariat avec la stratégie ENS du Département**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Sollicitations locales
ENJEU PRINCIPAL	Atteinte du bon état écologique de la masse d'eau superficielle pour 2027 (hydromorphologie)

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE				+	+++	++	+++	++	++	+++			

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS
Maîtrise foncière de zones à enjeux, permettant une restauration hydromorphologique ambitieuse, une restauration de la continuité écologique et/ou une préservation et une bonne gestion des zones humides

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation						
Acquisition (OR50-FA-AC)						

PROBLEMATIQUE
Plusieurs actions prévues dans le programme d'actions intègrent des aménagements dans les lits majeurs des cours d'eau. Une maîtrise foncière sur ces secteurs faciliterait leur mise en œuvre. Il est donc proposé trois solutions foncières complémentaires : 1. Une demande de classement de plusieurs périmètres stratégiques en « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) du Département, en complément de l'existant afin : a. de réaliser d'une veille sur les Déclarations d'Intérêt d'Aliéner ; b. d'obtenir un droit de préemption lorsqu'une parcelle sur ces espaces est en vente. 2. Une stratégie d'acquisitions foncières des structures compétentes localement ou d'échanges fonciers ; 3. Des conventionnements ou baux emphytéotiques.

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
	✓	✓	✓	✓

LOCALISATION

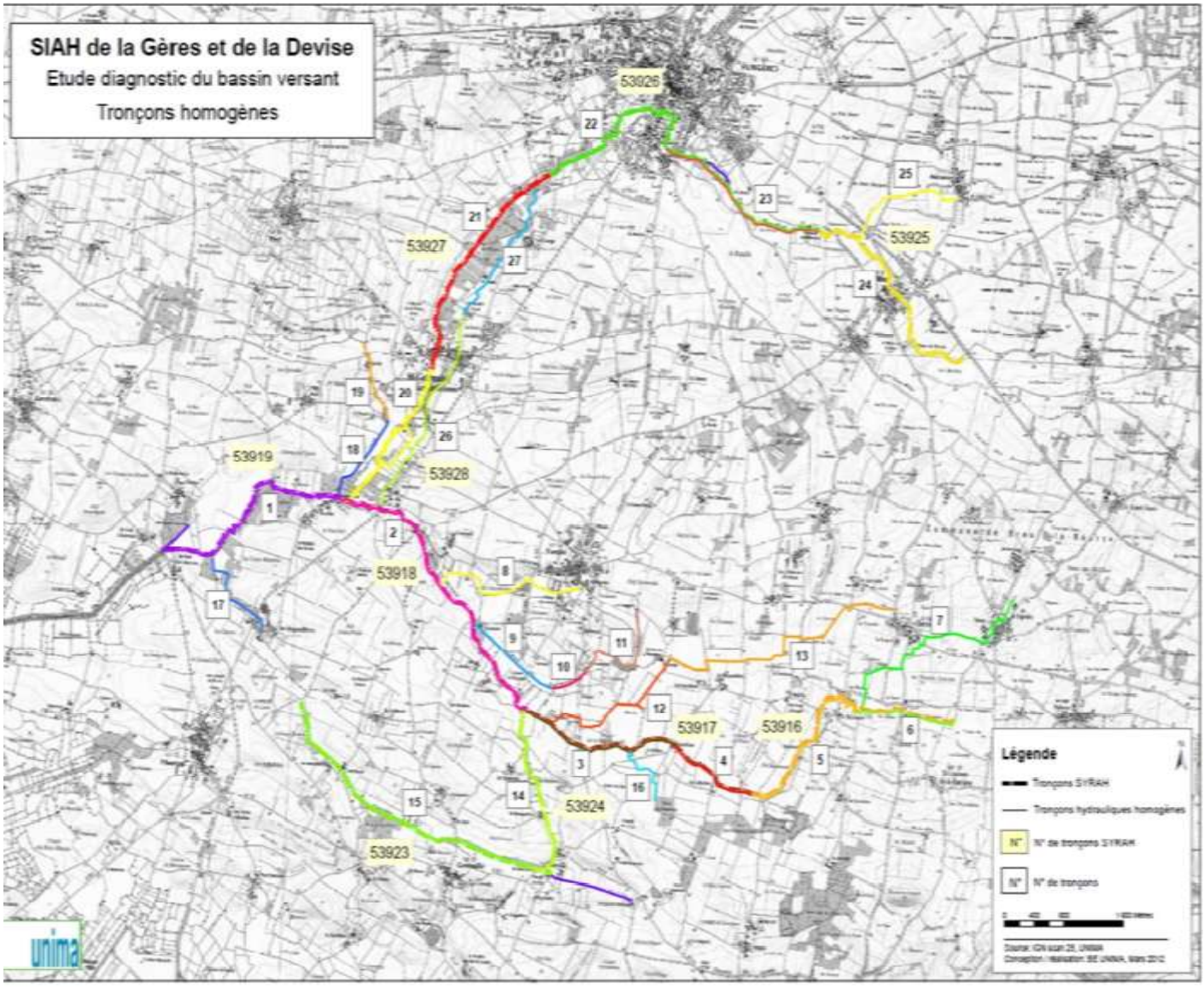

DROITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES		REGIME (D/A)
PROCEDURES REGLEMENTAIRES POTENTIELLES	Non concerné par l'article R214-1 du code de l'environnement	
	Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	**oui**
	Droit foncier	**oui**

FONCIER	Parcelles privées

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN
OR12 Intégration de la composante hydromorphologique ;
OR23 Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale ;
OR25 Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP ;
OR19 Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M. ;
OR26 Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires ;
OR28 Répartition des écoulements de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie ;
OR20 Protection contre les inondations en amont de Surgères ;
OR22 Protection contre les inondations aux Rues ;
OR40 Création d'un sentier récréatif dans le cadre de la trame verte et bleue du PLUi.

ETUDES COMPLEMENTAIRES

SUITES A DONNER

MISE EN ŒUVRE

REFERENCE ACTION	**OR50-FA-ACQENS**
ACTION	Acquisition foncière d'ESPACES NATURELS SENSIBLES

DESCRIPTION
Afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, le Département de la Charente-Maritime dispose d'une compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et d'un outil financier la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).En application du Code de l'Urbanisme (art. L. 142-1 à L 142-13 et R 142-1 à R 142-18), les espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, en raison des pressions d'aménagement qu'ils subissent, ou qui présentent un intérêt particulier. L'action consiste dans un premier temps à les intégrer dans la stratégie foncière départementale sur les ENS. Dans un second temps, il s'agira de préempter les parcelles mises en vente. Ce schéma permet de garantir à terme le devenir public des zones préemptées et facilite la construction, l'aménagement, la gestion, des espaces, des ouvrages notamment de sécurité civile.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Politique environnementale des collectivités locales ou SAFER

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
La propriété privée reste un droit fondamental sensible de la société civile ; Durée des procédures administratives d'acquisition. Interface avec la politique foncière agricole (via les SAFER);

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	CD17			
QUI REALISE L'ACTION	Service des ENS			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
		100%		
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES				

DELAIS ET CALENDRIER
5 ANS

COÛT	
JUSTIFICATIF	Objectif : 10 hectares - 5000 € /hectare toutes dépenses confondues
COÛT TOTAL	50 000 €

REFERENCE ACTION	**OR50-FA-ACQCL** (Collectivités locales)
ACTION	Acquisition foncière de parcelles d'intérêt général pour le programme d'actions

DESCRIPTION
Parallèlement à la politique des espaces naturels sensibles, les collectivités locales peuvent également acquérir des parcelles foncières afin de conduire des missions d'intérêt général. Avec l'appui du technicien de rivières, il convient de solliciter et de négocier des parcelles dont l'intérêt pour la conduite du programme d'actions est primordial : ↳ soit dans le cadre de la restauration de l'hydromorphologie pour réaliser une restauration pérenne, ↳ soit pour la lutte contre les inondations ↳ soit la conservation des zones humides, ↳ soit pour des aménagements spécifiques ou des ouvrages à des fins d'usages. Ces acquisitions peuvent concernées prioritairement des parcelles du lit mineur ou des parcelles du lit majeur identifiées dans un périmètre de préemption prédéfini au titre de l'intérêt général Enfin, certains projets ne pourront se décliner opérationnellement qu'avec une maitrise foncière des parcelles contiguës au cours d'eau actuel. La mission foncière peut donc consister à acquérir directement ou échanger des parcelles à partir des fonds de propriété publique. Le cas échéant, en cas d'impossibilité d'acquérir, selon la nature du projet, la stratégie peut prévoir de signer une convention d'occupation et d'usage des propriétés ou sous forme de bail emphytéotique. Aucun coût hormis du temps de technicien n'est à prévoir.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Politique "Espaces Naturels Sensibles" du Département

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
La propriété privée reste un droit fondamental sensible de la société civile ; Durée des procédures administratives d'acquisition. Interface avec la politique foncière agricole (via les SAFER)

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	Collectivités locales ou structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	Opérateur foncier			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
	80%	0%	0%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES	SAFER, Opérateurs fonciers			

DELAIS ET CALENDRIER

COÛT	
JUSTIFICATIF	Objectif : 10 hectares - 5000 € /hectare toutes dépenses confondues
COÛT TOTAL	50 000 €

REPARTITION DES COUTS – OR50									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR50-FA-ACQENS Acquisition ENS	50 000			100 %	50 000				
OR50-FA-ACQCL Acquisition locales	50 000	80%	40 000	0%	0	0%	0	20%	10 000
TOTAL	**100 000**		**40 000**		**60 000**		0		**10 000**

OBJECTIF PRINCIPAL	ORIENTATION	SCENARIO RETENU
Tous	**Animation du programme d'actions**	**Poste de technicien de rivière**

CADRE GENERAL

SOURCE DES ORIENTATIONS	Toutes
ENJEU PRINCIPAL	Les enjeux de bon état écologique

REPONSE AUX ENJEUX													
ENJEUX	Bon état quantitatif masse d'eau souterraine 2021	Bon état qualitatif masse d'eau souterraine 2027	Bon état chimique de la masse d'eau superficielle 2015	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 (physico-chimie et biologie)	Bon état écologique masse d'eau sup. 2027 ((hydromorphologie)	Protection des biens et des personnes contre les inondations	Sauvegarde des zones humides	Continuité écologique (piscicole)	Continuité écologique (sédimentaire)	Alimentation en eau potable	Sécurité sanitaire	Maintien des usages, cadre de vie et loisirs	Lutte contre les espèces envahissantes
NIVEAU DE REPONSE	+	+	+	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+	+	++	+++

IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS

Animation vers les acteurs locaux ;

Référent des acteurs institutionnels ;

Coordination et pilotage du plan d'actions ;

Déclinaison opérationnelle de certaines fiches-actions ;

Cohérence avec les programmes des territoires contigus : gestion de Charras, SAGE Charente… ;

Mission d'assistance technique, de communication, sensibilisation et de conseils auprès des riverains, des exploitants agricoles et de la population.

DECLINAISON DU SCENARIO EN ACTIONS ET PLANIFICATION	2018	2019	2020	2021	2022	> 2022
Animation(OR51-FA-A)						
Suivi (OR51-FA-S)						

PROBLEMATIQUE

COMPETENCE GEMAPI	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
	✓	✓	✓	✓

LOCALISATION

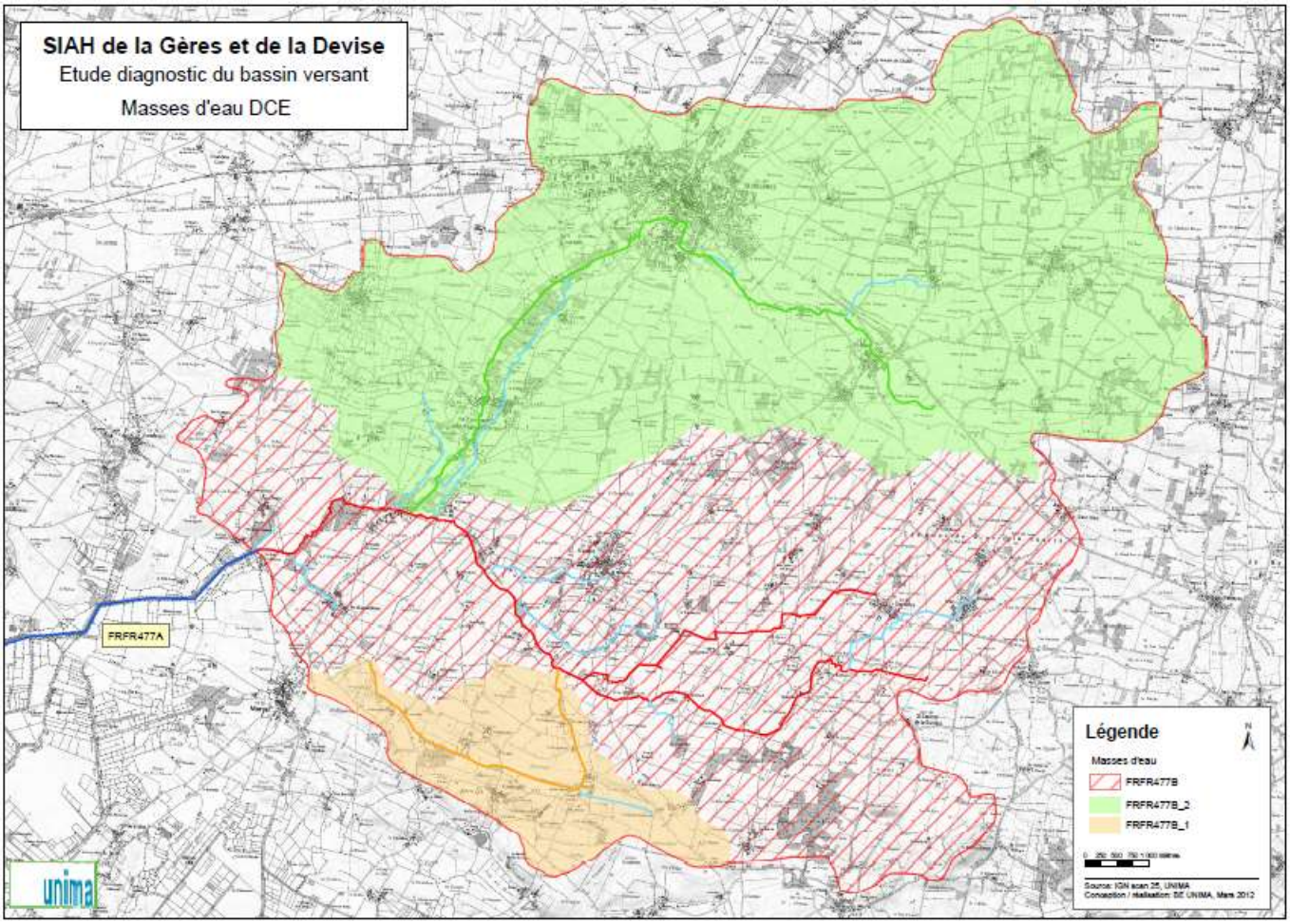

AUTRES ORIENTATIONS EN LIEN

L'ensemble des orientations. Certaines orientations sont directement du ressort du technicien de rivières :

Sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les milieux aquatiques (OR35)

Sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, fossés et zones humides (OR36)

Intégration de la composante hydromorphologique dans les aménagements (OR12)

Intégration de la composante zones humides dans les aménagements (OR27)

Intégration de la composante sédimentaire dans les aménagements (OR31)

Intégration de la composante halieutique dans les aménagements (OR37)

Amélioration des connaissances sur la dynamique de présence des espèces invasives (OR41)

ETUDES COMPLEMENTAIRES

SUITES A DONNER

REFERENCE ACTION	**OR51-FA-ANIMATION**
ACTION	Poste de technicien de rivières

DESCRIPTION
Le technicien de rivières assurera : - La mise en œuvre du programme d'actions au plus près des élus du territoire. - La coordination, l'organisation et le pilotage du plan d'actions, la communication avec les usagers et les acteurs locaux ; - La représentation et la participation aux réunions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux du territoire et des programmes associés ; - La veille environnementale sur l'ensemble du territoire dans le cadre des enjeux liés à la préservation des écosystèmes aquatiques continentaux ; - La représentation auprès des institutions de l'Eau et du suivi des procédures réglementaires ; - La préparation des pièces des marchés publics en matière d'études et de travaux ; - Les suivis techniques et budgétaires des études et travaux dans leur déclinaison opérationnelle ; - Il garantira la qualité des suivis au titre des indicateurs de réalisation et de suivi.

SYNERGIE D'ACTIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES
Gestion du Domaine Public Fluvial de Charras ; SAGE Charente ; Structuration GEMAPI des EPCI.

CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE
Vu la structuration des territoires sur la compétence GEMAPI, il est proposé une mission d'assistance technique estimée à 50 jours afin de permettre aux élus de définir la gouvernance GEMAPI sur le territoire. Afin de ne pas pénaliser la programmation, la mission d'assistance technique permettra le lancement des opérations prioritaires et complexes. Ensuite, à partir de 2019, le technicien assurera les missions qui lui incombent pour l'animation et le suivi. Le technicien devra être recruté avant tout lancement d'études prioritaires.

ACTEURS				
MAITRE D'OUVRAGE	SIAH et/ou structure compétente GEMAPI localement			
QUI REALISE L'ACTION	En régie			
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS *(80% max d'aides)*	AEAG	CD17	CR NA	Autres
⇨ Partie cours d'eau	60%	20%	10%	
AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES				

DELAIS ET CALENDRIER
2018 puis 2019-2022.

COÛT	
JUSTIFICATIF	Salaires nets : 22 000 €, Charges : 15 000 €, Frais fixes : véhicule, assurances, équipements informatiques : 8 000 €.
COÛT TOTAL	Mission d'assistance technique/animation : 2018 : 25 000 €, 2019-2022 : 45 000 € /an.

REPARTITION DES COUTS – OR51									
ACTION	Montant € HT	Agence de l'Eau %	Agence de l'Eau € HT	CD17 %	CD 17 € HT	Région NA %	Région NA € HT	Maître d'ouvrage %	Maître d'ouvrage € HT
OR51-FA-Animation 2018	25 000	60%	15 000	20%	5 000	20%	5 000	20%	5 000
OR51-FA-Animation 2019-2022	45 000 /an pendant 4 ans	60%	108 000	20%	36 000	10% plafonné à 5000 € de subvention par poste, puis dégressif de 500€ par poste	10 500	20%	9 000
TOTAL	**205 000**		**123 000**		**41 000**		**15 500**		**41 000**

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant total de l'action. Aussi, une répartition des aides sera opérée entre le Département et la Région par arbitrage des financeurs.